N° 144

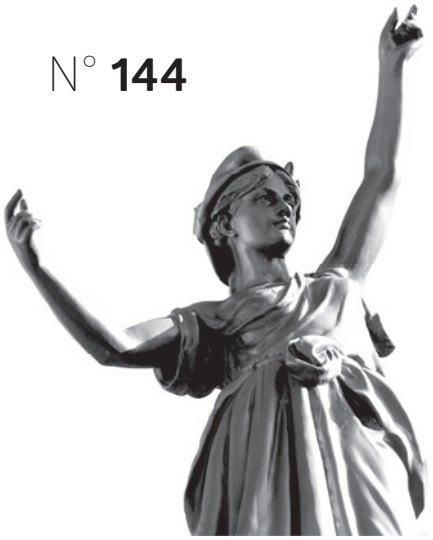

L'Écho du Tescou

COMMUNE DE SALVAGNAC

Bulletin municipal d'information | Janvier 2022

L'équipe municipale vous souhaite une bonne année 2022 guidée plus que jamais par les valeurs de la République : Liberté, égalité, fraternité

Clémence Dubois

Sommaire

Le mot du maire....p 2
Comptes rendu des Conseils municipalux....p 3

Vie publique, sociale et économique
Actualités du CCAS....p 10
Marché de Noël....p 15
Salvaconnecté....p 15
Le Piton de la Fournaise....p 15
Deux inaugurations très attendues....p 16
Hommage à Samuel Paty....p 16
Rénovation énergétique....p 17
Extinction de l'éclairage public....p 17
Actualités Covid19....p 18
Qu'est ce que l'ARN messager ?....p 20
Une diététicienne-nutritionniste....p 21
Index des articles essentiels....p 22
Les travaux sur la commune....p 23
La Toile de Dèzes....p 24
Sérénitarn recrute....p 24
Trions encore plus....p 25
La Médaille de le Défense Nationale pour Yves Raymond....p 25
Café Au bord du monde....p 26
L'Ehpad « Petite Plaisance »....p 27
Paroles de femmes....p 28
Le Souvenir français....p 28

Enfance
Vaccination Covid des 5-11 ans....p 29
Site les 1000 premiers jours....p 29
Résistance non violente....p 30
Dispositif PsyEnfantAdo....p 31

Culture
La Scène Nationale d'Albi....p 32
Exposition photos....p 32
La bibliothèque....p 33
Les mémères....p 33
Le monument aux morts....p 34

Vie associative
Laboratoire photo....p 35
Cours de danse....p 35
Programmation du Galetas....p 36

Vie pratique
Agenda des manifestations....p 37
État Civil et infos utiles....p 38

L'Echo du Tescou n° 144
Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac - Parution trimestielle
mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Directeur de publication
Bernard Miramond

Les membres du comité
Régine Added, Frédérique Massat, Mireille brunwasser, Bernard Villaret, Sonia Aubertin, Evelyne Grousset

Avec la participation de
Christelle Torrente, secrétaire de mairie

Merci aux contributeurs particuliers de ce numéro

Mise en page
Tim Bastian

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année 2021 s'est terminée comme la précédente sous le signe de la COVID avec son lot de nouvelles contraintes, d'inquiétudes et d'incertitudes.
Nous avons cependant pu mener à terme les projets engagés et préparer malgré tout, les aménagements nécessaires pour un avenir toujours plus convivial.
Nous ne pouvons pas encore nous retrouver sans risque en ce début d'année pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Je profite donc de ces quelques lignes pour remercier celles et ceux qui nous ont permis de traverser cette année du mieux possible :
Les enseignants et le personnel péri-scolaire, qui dans la tempête virale troublée par des vents politico médiatiques changeants et alarmistes, ont su malgré tout poursuivre leur mission pour l'avenir des enfants de notre école.
Nos médecins, infirmières, pharmacienne, pompiers, aide-ménagères, personnel de la maison de retraite, ont soignés, rassurés, consolés et pris en charge nos concitoyens. Ils sont les véritables Fantassins de la santé publique et du service à la personne.
Merci à toute l'équipe des « Restos du Cœur », qui sans bruit, a continué son soutien aux personnes dans la difficulté bien au-delà des limites de notre commune.
Nous pouvons aussi être fier du travail de l'équipe du Centre Communal d'Action Sociale, aidés par la communauté anglaise, sur le pont, à l'écoute, ils sont toujours plus présents sur le terrain de l'entraide et de la solidarité.
Ce temps particulier de repli sur soi et de confinement a renforcé la certitude que nous sommes finalement plus forts tous ensemble pour aller de l'avant.
C'est pourquoi, je tiens à remercier toute l'équipe municipale. Chacune, chacun des conseillers municipaux, malgré nos différences et surtout grâce à ce qui nous rassemble, a su donner selon ses disponibilités du temps aux autres, pour notre communauté et je suis fier de les représenter.
Pour 2022, souhaitons que soient rangés au placard nos souvenirs « enCOVIDés » et que nous puissions redémarrer une période encore plus constructive, résiliente et sans peur du lendemain.
Pour cela, il faudra maintenir et renforcer ce tissu associatif éducatif et surtout social qui permet à chacun d'entre nous d'appréhender et de faire vivre les idéaux de solidarité et de fraternité.
Meilleurs vœux à toutes et tous pour cette nouvelle année.

Bernard Miramond, Maire de Salvagnac

Je voudrais rendre hommage à **Gustave CAVIALE** qui a donné de son temps en tant qu'élu à notre collectivité.
En effet, il a été élu pendant 36 ans sans discontinuer de 1965 à 2001. Sous le mandat de Marceau PELEGRY de 1965 à 1971, de Paul FAVAREL en tant que 2e adjoint de 1971 à 1977 puis durant les 3 mandats successifs de Jean LAUZERAL de 1977 à 1995 où il occupa le poste d'adjoint puis avec Bernard BOULZE de 1995 à 2001. J'ai travaillé avec lui quand j'ai été élu pour la première fois en 1989 et ce, pendant 12 ans.
Je garde le souvenir d'un élu amoureux de Saint-Martin et de sa commune. Son parcours dans la politique locale nous le montre.
Il était très attaché à ce que tous les secteurs de notre commune soient reconnus, qu'aucune de nos zones rurales, routes, chemins, hameaux, même les plus reculés, ne soient oubliés. Il était la mémoire de notre commune.
Il avait une passion pour le travail bien fait et le matériel agricole. Il a su mettre au service de la collectivité ses compétences et sa passion.
Gustave CAVIALE était un élu de terrain, un élu de la vieille école Républicaine.
Merci Gustave pour le temps consacré à nos concitoyens, vous resterez dans nos mémoires comme un élu de devoir.
Reposez en paix ici à Saint-Martin, vous avez bien mérité la reconnaissance communale et républicaine.

Réunion du Conseil municipal du 9 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 novembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 11 - votants : 12
absents : 4 -procurations : 1

Date de la convocation : 21/06/2021
Date d'affichage : 21/06/2021

Étaient présents :
Mireille BRUNWASSER
Olivier LECOMTE
Frédérique MASSAT
Roland BALARAN
Régine ADDED
Yves GERAUD
Philippe CHANEZ
Antoinette PRADIER
Edwige ALBAULT
Sonia AUBERTIN

Absent ayant donné procuration :
Maxime LOGER
à Frédérique MASSAT

Etaient absents :
Virginie CHEVALIER
François ANCILOTTO
Bernard VILLARET

Secrétaires de séance :
Mireille BRUNWASSER
Christelle TORENTE

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Proposition de titularisation de l'agent administratif et technique,

Recrutée en CDD pendant un an puis stagiairisée pendant un an, agent polyvalent ayant fait ses preuves au cours de ces 2 années. Il est proposé qu'elle soit titularisée au 1er janvier 2022.
Voté à l'unanimité

Organisation du temps de travail : passage aux 1 607 heures annuelles,

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures. Un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissement pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents.
Dans notre collectivité, tous les agents sont à 35 heures/semaine à l'exception d'un agent qui travaille à 39 h/semaine. Ce dernier bénéficiera de 23 jours d'A.R.T.T.
Voté à l'unanimité

Autorisation générale et permanente des poursuites par le comptable de la collectivité

Le comptable du Trésor public est autorisé par M le Maire à poursuivre tout débiteur de la collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette.
Une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'opposition à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets de la collectivité sera donnée au comptable de la collectivité de Salvagnac.
Voté à l'unanimité

Approbation de la révision libre des attributions de compensation – rapport de la CLECT

Pour notre commune, la proposition de révision des attributions de compensation porte sur 3 points :
› Équipements sportifs : Correction de l'évaluation du coût net des équipements en supprimant des dépenses d'investissement significatives et non régulières ainsi que l'application d'une déduction de 50 % sur la retenue sur attribution de compensation envisagée. ▶

› Voirie : Correction des retenues sur attributions de compensation 2021 en fonction des enveloppes voiries définies par la commune.
› La compétence scolaire : Ajout d'une retenue supplémentaire aux attributions de compensation actuelles, du fait de la fiscalisation de la compétence en mars 2021. Les retenues scolaires sont ainsi neutralisées et la compétence est financée par la fiscalité en lieu et place des attributions de compensation.

L'intégration de ces motifs de révision libre, comme indiqué au rapport de la CLECT ci-annexé, porte le niveau des attributions de compensation à verser par l'agglomération aux communes à 5 767 644 € en 2021 puis 5 952 788 € en 2022.
Pour notre commune, la révision fait évoluer l'attribution de compensation, soit précédemment la contribution de la commune, (AC négative), d'un montant de -210 502,00 €, à dorénavant une contribution de la commune, (AC négative), d'un montant de -110 696,00€ en 2021, puis -101065 € en 2022 comme indiqué au rapport. Cette diminution est compensée par l'augmentation de la part de la Communauté d'Agglomération de taxe foncière prélevée sur notre commune.
Voté à l'unanimité

Présentation schéma cyclable,

Suite à la décision de la municipalité de participer à la démarche d'élaboration du volet 3 du schéma cyclable communautaire, plusieurs réunions, auxquelles Olivier Lecomte a participé, ont été organisées par le délégué communautaire en charge du plan vélo.
Une étude menée par l'établissement Iter (coopérative de conseil en mobilité) a permis de définir les orientations possibles relatives aux différents aménagements réalisables sur notre commune pour sécuriser et améliorer les déplacements en vélo.
Après présentation des différents documents élaborés par Iter, la décision est prise d'affiner nos besoins et éventuelles orientations en commission « Cadre de vie, environnement, développement économique et durable » de la commune.

Transfert de l'excédent d'assainissement à l'Agglomération Gaillac-Graulhet,

Au 1er janvier 2020, la communauté d'agglomération est devenue compétente, aux termes des lois et articles susmentionnés, en matière d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif.
Les impayés éventuels étant restés dans les restes à recouvrer communaux, un transfert intégral de résultat devrait intégrer cette correction opérée sur le budget principal communal.
Le compte de gestion 2019 Assainissement de Salvagnac fait apparaitre les soldes suivants :
› Résultat de fonctionnement : + 90 634.10 €
› Résultat d'investissement : - 5 908.27 €
› **Solde du budget : 84 725.83 €**

En 2020, le budget communautaire Assainissement a géré les écritures comptables en assurant par la comptabilité analytique des équilibres par communes.
Pour Salvagnac, les résultats du compte administratif 2020 Assainissement sont les suivants :
› Résultat de fonctionnement : - 4 587 €
› Résultat d'investissement : 6 229 €
› **Solde du budget : 1 642 €**

Après concertation entre la commune et la communauté d'agglomération, il est proposé d'approuver le transfert intégral d'excédent de la compétence Assainissement Collectif à hauteur de 84 725 €. En effet, malgré une clôture excédentaire de l'enveloppe de Salvagnac sur le budget communautaire, le projet de travaux en cours de réalisation nécessite un autofinancement suffisant au regard de l'ampleur de l'opération.

Il est rappelé qu'en cas de besoin de financement sur les exercices 2022 et suivants, en l'absence de versement intégral des excédents communaux, la hausse de la tarification sera le seul moyen permettant d'équilibrer les comptes.
Pour les communes ayant transféré leurs excédents au-delà du besoin de financement du budget communautaire en 2020, le recours à l'emprunt par la communauté sera pratiqué pour les travaux d'investissement.
Voté à l'unanimité

Assainissement : projet nouveau système de traitement

Afin de résoudre le disfonctionnement de nos systèmes d'épuration, une étude initiée par le Syndicat des Eaux du Gaillacois a été confiée au Bureau Etudéo. Ils proposent de ne faire qu'un seul système d'assainissement selon la filière de filtres à roseaux.
Faire un assainissement avec des roseaux.

Approbation des tarifs de la location de l'ECRIN (Ancien Presbytère)

Les tarifs proposés sont les suivants
Tarifs de mise à disposition par jour :
› gratuit pour les associations de la commune avec dépôt d'une caution de 500€ ou 1000€ si utilisation du matériel technique, pour une résidence 20 € jour pour les dépenses d'électricité et d'eau
› pour les associations extérieures et autres organismes : ensemble de l'espace 200€, petite salle de réunion 80€, grande salle 150€ (500 € la semaine), accès à l'espace bar dans tous les cas.
Voté à l'unanimité

Présentation du budget pour le projet « la cabine ».

Frédérique Massat présente le projet LA CABINE porté par l'association salvagnacoise Lumen &CO. Ce projet consiste à proposer un jeu de piste au départ de la cabine téléphonique au centre du village qui permettra de visiter le village et ses lieux emblématiques via des contenus visuels et audio-phoniques consultables sur smartphone. Il y a donc un intérêt culturel, artistique et touristique. Des demandes de subventions sont en cours auprès du conseil départemental et prochainement de la DRAC. Subvention refusée par le Conseil régional sur appel à projet car de nombreux projets similaires en cours de réalisation. Le comité qui a déjà travaillé sur ce projet, avait permis le recueil d'un enregistrement vidéo de M. Jean Lauzeral, maire honoraire, qui pourra servir de support au contenu médiatique. Il y raconte l'histoire du village avec ses talents de conteur.
Projet de 13 370 € porté par l'association Lumen & Co, subvention à un projet demandée 3 000 €.
Engagement sur 3 000 € en fonction des subventions des autres partenaires proposé par M le Maire.
6 voix pour, 5 contre et 1 abstention.

Convention de mandat avec la C.A.G.G. pour la réalisation d'un projet de collecte de pneus agricoles

La Communauté d'Agglomération a décidé d'organiser la collecte et le recyclage des pneus usagés des agriculteurs du territoire communal via les opérations suivantes :
› Préparation logistique de la collecte de pneus agricoles usagers, en lien avec les agriculteurs et les communes
› Collecte de ces pneus et transport à un point de recyclage
› Bilan détaillé de chaque point de collecte, par commune

Il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle la Commune, entend confier aux services de la Communauté d'agglomération une opération globale en matière de collecte et recyclage de pneus agricoles. La participation communale serait de 6 % du coût de la collecte et de recyclage.
Voté à l'unanimité

Prise en charge des frais de déplacement des élus.

Les élus peuvent, au cours de leur mandat, être amenés à engager certains frais liés à l'exercice de leurs fonctions Les conseillers municipaux peuvent bénéficier du remboursement des frais de déplacement et de restauration qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou des organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.
Le remboursement des frais de restauration sera effectué sur présentation de la note de restaurant et le remboursement des frais de déplacement selon le barème suivant :
Taux des indemnités kilométriques (utilisation du véhicule personnel) :

Barème applicable depuis le 1er mars 2019 (décret n° 2019-139 du 26 février 2019)

Catégories (puissances fiscales du véhicule)	Jusqu'à 2 000 km	De 2001 à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
De 5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
De 6 à 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
De 8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Voté à l'unanimité

Questions diverses

› Facturation assainissement 2020 et 2021

› Renouvellement du parc informatif (Serveur mairie, poste fixe accueil, 2 pc portables et 5 écrans)
3 entreprises ont été contactées. 2 sont retenues.

› Une station-service est à l'étude, le Sdet envisage d'installer 2 nouvelles bornes électriques de recharge rapide.

› Un concert va être organisé à l'église le 27 novembre pour la toile de Dèzes. La compagnie reversera un euro par entrée et la paroisse reversera la participation demandée à la compagnie soit 100 €.

› Le chemin du Forgeron à Saint Angel est en très mauvais état. Quand les travaux de construction effectués par le propriétaire seront terminés, la route sera remise en état.

› Mireille BRUNWASSER nous informe : Une réunion agglo précise que le budget petite enfance est extrêmement tendu. En 2021, 270 demandes de places en crèches collectives n'ont pas été satisfaites. (150 en 2020). La proposition de la commission petite enfance est d'ouvrir 30 places en crèche au cours du mandat. 20 à Gaillac, 10 à Rabastens. A voir si confirmation au moment du vote du budget. L'agglo devrait également réduire le budget scolaire. Le personnel périscolaire risque d'en pâtir, avec des remplacements pas toujours assurés et des consignes de réduction du temps de ménage pour un même travail. Concernant les travaux à l'école, une étude devrait démarrer début décembre, intégrant le préau, la suppression des modulaires, la rénovation énergétique, etc. Un préprogramme pluriannuel, d'où sortiraient des priorités. Enseignants, agents périscolaires, parents d'élèves, élus sont invités à la réflexion et à l'échange. La préparation du budget scolaire est en cours et doit respecter les consignes de baisse des dépenses.

› Finitions à faire à l'ECRIN (Ancien Presbytère) : affichage – décoration – étagères à poser

› La route de Margat n'est toujours pas finie. Le travail a été mal effectué.

La séance est levée à 00h45

Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Vous souhaitez vous assurer de pouvoir voter à la prochaine élection présidentielle ? Depuis le 28 septembre 2021, le site Service-Public.fr met à votre disposition, la nouvelle version du téléservice pour s'inscrire sur les listes électorales en France.
À savoir : Si vous ne souhaitez pas vous inscrire en ligne via le téléservice disponible sur Service-Public.fr, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales, sur place, en mairie ou par courrier, en présentant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396
Le bureau électoral de Salvagnac est déplacé à l'ECRIN

Dates de l'élection du président de la République

L'élection du président de la République se déroulera :
le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;
le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Dates des élections législatives

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

Réunion du Conseil municipal du 17 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 10 - votants : 12
absents : 5 -procurations : 2

Date de la convocation : 20/08/2021
Date d'affichage : 20/08/2021

Étaient présents :
Mireille BRUNWASSER
Olivier LECOMTE
Frédérique MASSAT
Roland BALARAN
Régine ADDED
Yves GERAUD
Antoinette PRADIER
Maxime LOGER
Edwige ALBAULT

Absent ayant donné procuration :
Philippe CHANEZ
Sonia AUBERTIN

Etaient absents :
François ANCILOTTO
Bernard VILLARET
Virginie CHEVALIER

Secrétaires de séance :
Mireille BRUNWASSER
Gwénaëlle BOISSEL

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Proposition de motion par Monsieur le Maire

Suite à la vandalisation dans la nuit du vendredi 11 au samedi 12 décembre de la terrasse du Café Au Bord du Monde, ces évènements faisant suite à une bagarre survenue au mois de septembre dernier sur cette même terrasse, M le Maire propose de prendre une motion pour condamner les agissements d'un groupuscule aux méthodes fascistes responsable de ces agressions et dégradations.
Une plainte a par ailleurs été déposée à la Gendarmerie de Salvagnac.
Monsieur LECOMTE demande plutôt que l'on dénonce ces actes dans le cadre d'une dégradation plus générale du climat à Salvagnac (dégradations au stade, détérioration du matériel du restaurant sous la halle…).
M le Maire trouve que cela prend des proportions plus graves que les simples dégradations. On ne peut pas rester indifférent face à ces actes.
Une motion est proposée pour éviter une escalade dans la provocation et dénoncer les comportements d'un groupuscule violent et stigmatisant.
Votée à l'unanimité.

Choix du fournisseur pour le parc informatique

Le contrat avec le fournisseur actuel IXEO se termine au 31 Mars 2022.
Quatre fournisseurs ont été contactés.
Une société a été écartée car leur proposition était incomplète (pas de proposition d'onduleur, manque des écrans, pas de contrat de maintenance…).
Une deuxième société ne fait que de la location avec un coût global trop élevé.
Les deux autres fournisseurs sont à peu près au même prix : l'un et l'autre ont des avantages (serveur et ordinateur français pour l'une, produits HP pour l'autre).

Présentation des deux offres par Olivier LECOMTE.

Remarque de Maxime LOGER : pour l'un des fournisseurs le contrat de maintenance a une durée de 5 ans sur du matériel de marque internationale alors qu'avec l'autre on risque d'être bloqué par la marque.
Le choix de l'achat plutôt que de la location se justifie par le fait d'avoir amorti l'investissement en 3 ans.

Le choix se porte donc sur la société XEFI située à Albi pour passer un contrat début janvier afin que le nouveau parc informatique soit opérationnel début mars.
Voté à l'unanimité.

Vente d'une parcelle au propriétaire voisin

Il s'agit d'une bande de terrain devant chez Madame HARNOIS rue de la Liberté. Cela lui permettrait de clôturer. Ce terrain n'a pas d'utilité pour la Commune.
Négociation à 1 euro le m² donc la Commune va percevoir 207 euros.
Votée à l'unanimité.

Projet de groupements de commandes avec l'agglomération Gaillac-Graulhet

4 postes concernés :
› fournitures de bureau,
› équipements informatiques,
› fournitures de voirie,
› télécoms.

Par rapport aux ramettes de papier, tarif quasi équivalent que le fournisseur actuel CALIPAGE.
Par rapport à ces marchés, M le Maire pense que l'on peut y adhérer sans forcément acheter.
Pour la voirie, c'est nécessaire car les sommes sont importantes et il y a de grosses variations de prix.
Adhésion votée à l'unanimité.

Modification simplifiée P.L.U.

On vient de finir une modification simplifiée (Les Sourigous). La nouvelle modification concerne la zone artisanale de Dourdoul. Tous les terrains aménagés sont occupés et il convient d'ouvrir une nouvelle zone de l'autre côté de la route pour répondre à la demande de 4 entreprises.
Les terrains en face sont en zone AUXo, il faudrait les passer en zone AUX1 après quelques aménagements.
Cette modification permettrait également de prévoir la possibilité d'implanter des panneaux photovoltaïques au sol sur cette zone. Cela ne veut pas dire que des panneaux seraient installés mais zone à forte consommation électrique donc question à se poser.

Nous pourrions profiter de cette modification simplifiée pour solliciter la modification de la zone Bâtiment de France (château).

La procédure de modification simplifiée est donc lancée.

Tarif assainissement part fixe

La commune envisage la création d'un nouveau système d'assainissement avec un poste de relevage au niveau de la station d'épuration actuelle et la création d'un lagunage avec filtre à roseaux.
Afin de percevoir le maximum d'aide de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental (80 %), il convient d'augmenter la taxe d'assainissement (part fixe + part variable) à 1.65 € (1.20 € actuellement).
La part fixe de 15 € actuellement passera à 20 € l'année prochaine puis à 40 € l'année suivante.
Cette augmentation sera programmée sur 2 ans. L'assainissement est aujourd'hui une compétence de la Communauté d'Agglomération.

Changement des tarifs à la salle l'ECRIN

Les tarifs proposés ne fonctionnent pas.
Proposition : 200 euros pour l'ensemble le premier jour et 50 euros par jour supplémentaire.
Grande salle 150 euros le premier jour et 40 euros par jour supplémentaire.
Petite salle : 80 euros le premier jour et 20 euros par jour supplémentaire.
Maintien des 20 euros par jour pour les fluides.
Voté à l'unanimité.

Présentation projet photovoltaïque

En préambule, Maxime LOGER fait une synthèse de la réunion organisée par le Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn (S.D.E.T.) sur le groupement d'achat (11 départements qui se regroupement pour appel d'offres).
A l'heure actuelle, le prix est de 20 euros le Mwh.
Le marché arrive à échéance le 31 Décembre prochain donc nouvel appel d'offre. Le marché est arrivé à échéance à un moment où le prix de l'électricité s'envolait. Pour l'année prochaine, une augmentation de 50% du prix de l'électricité est prévue.
En principe, la situation redeviendra plus calme d'ici deux ou trois ans.

Ils ont insisté sur le tryptique : sobriété, efficacité, énergies renouvelables.
Le S.D.E.T. a installé des horloges programmables pour l'éclairage public qui représente 40% des factures d'électricité.
Travaux réalisés début Décembre 2021.

Il faut leur donner les heures d'extinction de l'éclairage, installer des panneaux à l'entrée du village, faire une déclaration en Préfecture.
Proposition d'heures d'extinction : en semaine : minuit à 6 heures, le week-end : 2 heures à 6 heures.
Mise en œuvre à partir du 17 Janvier 2022.
Voté à l'unanimité.

Communication à effectuer dans l'Echo du Tescou.

Avec la modification simplifiée, un parc photovoltaïque sur la zone de Dourdoul sera envisageable mais pas dans un futur proche. Le S.D.E.T. propose des parcs clés en main mais les revenus seraient perçus par la Communauté d'Agglomération donc pas de retombées économiques. Idée de faire le parc en direct pour bénéficier des retombées économiques mais projet à 250 000 euros.
Soit la Mairie seule soit une structure citoyenne (avec artisans, commerçants…) et le produit de la vente serait partagé entre les divers acteurs.
En parallèle, idée de pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (salle omnisports, ateliers communaux, vestiaire du football).
Possibilité de faire un groupement d'achat avec les riverains des bâtiments concernés pour obtenir des prix attractifs.

Point sur le projet de rénovation de l'école

Une réunion avec la Communauté d'Agglomération, des élus, des représentants de parents d'élèves, du scolaire et du périscolaire a eu lieu le 3 décembre 2021.
Dans un premier temps, une étude chiffrée va être effectuée et présentée à l'Agglomération. Elle doit être rendue fin février 2022.

Mireille BRUNWASSER a fait part des besoins et des souhaits de la Commune.
Création d'une commission C.R.T.E. (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) :

Nouvelles aides d'Etat par rapport à certains projets.
3 axes :
› développement économique,
› cohésion territoriale,
› transition écologique.
Mireille BRUNWASSER estime nécessaire la création d'une commission de travail.
Le projet est porté par l'Agglomération, le dossier doit être adressé fin mai 2022.

Les conseillers intéressés pour intégrer la commission sont : Philippe CHANEZ, Maxime LOGER, Olivier LECOMTE (animateur).

Création d'un comité pour la rénovation du château

Mireille a rencontré la directrice du service culturel de la Communauté d'Agglomération. Il faudrait que la Commune monte un projet à soumettre à l'Agglomération. Cette dernière propose d'organiser un atelier au sein du château pour apprécier l'ampleur du projet.
A l'heure actuelle, après convention avec la Communauté d'Agglomération, la salle basse du château est utilisée par l'école de musique et ponctuellement par des associations dans le cadre d'évènements.
Projet d'y intégrer la bibliothèque.
Les conseillers intéressés pour intégrer la Commission sont : Régine ADDED, Frédérique MASSAT, Antoinette PRADIER, Philippe CHANEZ, Maxime LOGER.

Création commission pour travail sur installation de maraîchers sur les terrains jouxtant l'école

Il est envisagé d'installer des maraîchers de l'Essor Maraicher.
Deux couples sont intéressés pour venir à Salvagnac. Des terrains pourraient être vendus à proximité de l'école
Le projet serait intégré dans le projet alimentaire territorial. L'idée est de fournir en priorité l'école en légumes bio et la création d'une conserverie.
Il faudrait acheter ces terrains, les louer à ces agriculteurs mais éventuellement les utiliser dans le projet d'agrandissement de l'école.
Une estimation est en cours par une agence immobilière ainsi que par le Service des Domaines.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait état du devis reçu de la Société DESSOUCH'ARBRE : 360 € pour détruire la souche du marronnier du VIVAL qui était tombé lors de la tempête.
La même entreprise a été sollicitée pour l'élagage de 4 arbres : 450 € par arbre, abattage : 1 200 € par arbre.
Sujet abordé à un prochain conseil.

Un tour de table est proposé.

La séance est levée à 00 h 25.

VIE PUBLIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Actualités du CCAS

(veille documentaire tirée du site servicepublic.fr)

Le Centre Communal d'Action Sociale de Salvagnac est composé d'élus et de membres bénévoles. Le comité est présidé par le maire de la commune et se réunit régulièrement pour la gestion et le vote de son budget, l'attribution des aides sociales facultatives, l'organisation des manifestations ayant pour objectif de récolter des fonds (loto, marché de Noël). Le budget repose sur les dons et les bénéfices de diverses manifestations. Le C.C.A.S est le relai de la politique sociale voulue par l'équipe municipale : lutter contre les inégalités, répondre dans un souci de proximité et dans la mesure de ses compétences aux besoins de la population en risque de précarité. Il travaille en synergie avec les associations locales telles que les Restos du Cœur, le Secours Catholique.

Chaque fin d'année, le C.C.A.S organise une distribution de colis de Noël pour les « ancien.nes » du village âgé.e.s de plus 80 ans.

Pour toute demande, vous pouvez vous adresser en mairie afin d'être orienté.e.s vers un de nos membres. Permanence organisée le 1er samedi matin du mois de 9h à 12h.

Depuis le mois de septembre, notre travail en lien avec les services sociaux du secteur est valorisé par le déplacement d'une permanence des assistants.es sociales de la Maison des Solidarités de Gaillac à la mairie de Salvagnac le matin du dernier mardi du mois de 9h à 12h. Pour prendre rendez-vous, appeler la MDS de Gaillac au 05 63 81 21 81.

Tout savoir sur les règles du covoiturage

Qu'est-ce que le covoiturage ?

Le covoiturage n'est pas un service de transport public de personnes (transport en commun, taxi ou VTC). Les passagers et le conducteur sont des particuliers qui n'exercent pas leur activité dans un cadre professionnel, ils utilisent en commun un véhicule automobile.

Le covoiturage est défini par l'article L. 3132-1 du code des transports : *l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte.*

Deux conditions doivent donc être réunies :

› Le trajet doit s'inscrire dans le cadre d'un déplacement effectué par le conducteur pour son propre compte. Si le conducteur ne cherche pas à se déplacer mais uniquement à transporter des personnes, il ne s'agit pas de covoiturage ;

› Les échanges financiers entre les passagers et le conducteur sont limités au partage des frais de déplacement : usure du véhicule, entretien, carburant, péages et éventuellement commission de la plateforme de covoiturages en ligne. Le conducteur ne doit en aucun cas réaliser de bénéfice.

Dans ces conditions, le partage de frais n'est pas soumis à la TVA, ne constitue pas un revenu à déclarer et le conducteur n'est pas dans l'obligation de cotiser pour les heures de conduite qu'il effectue.

Le barème forfaitaire kilométrique peut être utilisé par un conducteur pour évaluer facilement les coûts de déplacement à partager dans le cadre d'un trajet en covoiturage. Il est ainsi recommandé aux conducteurs de proposer un prix inférieur ou égal à 0,20 €/km par passager. Le barème fiscal maximal étant à 0,60 €/km.

Si ces conditions ne sont pas respectées, l'activité risque d'être considérée comme une pratique illégale de transport professionnel. Le conducteur encourt alors des poursuites pénales.

Le « *forfait mobilités durables* » versé par l'employeur peut être cumulé avec l'allocation de covoiturage versée par la collectivité territoriale compétente sur le territoire, sans règle de plafonnement.

Pour en savoir plus : www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15032?xtor=EPR-141

Prélèvement de l'impôt à la source et premier emploi : quel taux est appliqué ?

Puisque les services des impôts ne connaissent pas votre situation réelle, votre employeur applique un taux non personnalisé correspondant à la seule rémunération qu'il vous verse.

Ce taux neutre est celui applicable à un célibataire sans enfant. Il ne tient pas compte de votre quotient familial ou de vos autres revenus ou charges.

Comment calculer votre taux d'imposition d'après le barème progressif de l'impôt sur le revenu ?

Le barème de l'impôt sur le revenu est progressif : votre revenu imposable est réparti dans les différentes tranches, chacune ayant un taux d'imposition différent.

La détermination du taux moyen d'imposition est donc le résultat du rapport entre :

› le montant de l'impôt sur le revenu dû

› et le montant du revenu imposable au taux progressif, augmenté des revenus taxés à un taux proportionnel, des revenus de capitaux mobiliers soumis à un prélèvement libératoire, sous déduction des déficits imputables de l'année et des années antérieures, de la CSG déductible, des pensions alimentaires versées et des cotisations d'épargne-retraite déduites.

Vous avez des charges ou d'autres revenus : comment modifier votre taux ?

Si vous souhaitez que votre taux soit modifié, vous pouvez demander auprès de votre service des impôts la création d'un taux personnalisé correspondant à votre situation réelle au moyen du formulaire n° 2043 de demande de numéro fiscal et de taux personnalisé de prélèvement à la source [application/pdf - 131.7 KB] .

Vous y indiquerez votre situation familiale, la date de début de votre activité, le montant de vos revenus de l'année en cours ou une estimation de ceux-ci pour l'année suivante, le montant de certaines charges etc. Ces éléments permettront à l'administration de vous attribuer un numéro fiscal et de calculer le taux de prélèvement à la source personnalisé qui sera appliqué à vos revenus salariaux. Si vous êtes marié.e ou pacsé.e, vous pourrez également opter pour un taux individualisé en cas de différence de revenus dans votre couple.

Vous adresserez ce formulaire à votre centre des impôts, accompagné de la copie d'une pièce d'identité et, le cas échéant, d'un justificatif de sécurité sociale.

A noter : Si vous disposez déjà d'un numéro fiscal, vous n'êtes pas concerné par cette déclaration. Vous pourrez obtenir un taux personnalisé en allant sur votre espace fiscal personnel en ligne, dans la rubrique Gérer mon prélèvement à la source .

Impôts locaux 2021 : tout comprendre avec la brochure pratique des services fiscaux

Après avoir présenté les principales nouveautés (revalorisation des valeurs locatives, exonérations en matière de taxe foncière, dégrèvement progressif de la taxe d'habitation sur la résidence principale jusqu'à sa suppression définitive en 2023, cotisation foncière des entreprises (CFE), montant de la contribution à l'audiovisuel public…) et le calendrier de paiement des taxes, cette « *brochure pratique Impôts locaux 2021* » détaille tout ce qu'il faut savoir notamment sur :

› La valeur locative cadastrale (évaluations foncières des locaux d'habitation, mise à jour périodique des évaluations foncières, réclamations…) ;

› Les taxes foncières (propriétés imposables, exonérations, détermination de la base d'imposition et calcul de l'impôt…) ;

La taxe d'habitation (présentation de l'avis d'impôt, personnes imposables ou exonérées, locaux imposables ou exonérés, taxe sur les logements vacants…).

Cette brochure propose également un lexique des principaux termes fiscaux utilisés et un accès aux formulaires, avis et imprimés disponibles en ligne sur www.impots.gouv.fr .

Étrangers : vous pouvez faire vos demandes de titres de séjour en ligne

Les démarches de titres de séjour à effectuer sur le téléservice de demande en ligne sont :

› Titres de séjour avec la mention *étudiant* ou *étudiant-programme de mobilité* ;

› Certificats de résidence algériens avec la mention *étudiant* ;

› Titres de séjour pluriannuels avec la mention *passeport talent*, *passeport talent-carte bleue européenne*, *passeport talent-chercheur* ou *passeport talent-chercheur programme mobilité* ;

› Titres de séjour pluriannuels avec la mention *passeport talent* (*famille*) ;

› Titres de séjour pluriannuels avec la mention *passeport talent* pour les étrangers qui exercent la profession d'artiste-interprète ;

› Demandes de duplicatas de titre de séjour et de changement d'adresse ;

› Titres de séjour temporaires avec la mention *visiteur* ;

› Certificats de résidence algériens avec la mention *visiteur*.

https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers

Point-justice : des lieux d'accès au droit près de chez soi

Les différents lieux d'accès au droit partagent désormais une même appellation : les « point-justice ». Ce réseau local a pour but de relier les structures qui rendent un service commun. Grâce à son articulation avec le réseau France Services, chacun peut trouver près de chez lui un lieu où être informé, aidé et orienté pour faire valoir plus facilement ses droits.

Point-justice : être accompagné par un expert

Vous pouvez trouver dans les point-justice une aide juridique gratuite, confidentielle et ouverte à tous sur les différents sujets qui vous concernent : famille, logement, travail, consommation… Des professionnels du droit et de la justice vous apportent leur expertise : juristes, avocats, conciliateurs de justice, notaires, huissiers de justice, délégués du Défenseur des droits, délégués du procureur de la République, associations d'aides aux victimes… Ces spécialistes peuvent répondre à des besoins locaux spécifiques.

France Services : trouver une information généraliste, réaliser une démarche

Les espaces France Services vous accueillent pour réaliser, seul ou accompagné par un agent formé aux interfaces numériques, un grand nombre de démarches administratives (déclarer ses revenus, gérer son prélèvement à la source, déclarer sa situation auprès de Pôle Emploi ou ses ressources à la Caf, renouveler ses papiers d'identité ou sa carte grise…). En matière juridique, vous y trouvez une information généraliste et vous pouvez être aidé dans les domaines suivants :

› Être orienté vers un point-justice ;
› Apprendre à utiliser le site justice.fr et ses principales fonctionnalités ;
› Obtenir des coordonnées de professionnels de justice locaux (avocats, notaires, huissiers…) ;
› Réaliser une démarche de demande d'extrait du casier judiciaire ;
› Être orienté vers les associations d'aide aux victimes, et/ou vers le Bureau d'aide aux victimes (BAV) ;
› Obtenir une présentation de la plateforme téléphonique d'aide aux victimes 116 006 ;
› Être orienté vers le Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) du Tribunal judiciaire ;
› Saisir le délégué du Défenseur des droits.

À noter : Le 3039 est le nouveau numéro unique de l'accès au droit. Ce numéro permet d'être mis en relation avec un

Point Justice à proximité de son domicile pour obtenir une réponse à une question d'ordre juridique ou être orienté vers un dispositif particulier. Ce numéro est gratuit et accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.

Point JUSTICE le plus proche de Salvagnac

1 rue du Sénateur-Boularan · 81250 Alban
Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 14h00 - 17h30
Par correspondance
France Services - Alban
1 rue du Sénateur-Boularan · 81250 Alban
En ligne
www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services
Courriel : accueil@ccmav.fr
Téléphone : 05 63 79 26 70

Diagnostic de performance énergétique : suspension pour les logements construits avant 1975

Vous êtes propriétaire d'un logement construit avant 1975 ? À la suite des résultats anormaux détectés sur les étiquettes énergétiques, vous ne pourrez plus obtenir le nouveau Diagnostic de performance énergétique (DPE) mis en place depuis le 1er juillet 2021. Le Ministère de la Transition écologique recommande aux diagnostiqueurs immobiliers de suspendre la réalisation de nouveaux

diagnostics pour les logements construits avant 1975, sauf pour des transactions urgentes.
La suspension du nouveau DPE pour certains types de logements, notamment ceux bâtis avant 1975 devrait être temporaire et de courte durée. Des analyses sont en cours pour mieux comprendre et corriger les résultats anormaux sur les étiquettes énergétiques.
Les diagnostiqueurs peuvent continuer à effectuer les visites des logements construits avant 1975 et à réaliser les mesures nécessaires pour l'élaboration prochaine du DPE une fois les correctifs apportés.
À savoir : Les mesures correctrices qui seront intégrées dans le nouveau DPE n'entraîneront pas de frais supplémentaires pour les propriétaires qui avaient déjà engagé la réalisation de nouveaux diagnostics.

Le congé de proche aidant : qu'est-ce que c'est ? Qui peut en bénéficier ?

Le congé de proche aidant permet à une personne de suspendre ou de réduire temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne de son entourage proche en situation de handicap ou très dépendante.
Depuis le 30 septembre 2020, ce congé peut être indemnisé sous la forme d'une allocation journalière de proche aidant (AJPA). Pour qui le congé peut-il être demandé et qui peut en bénéficier ? Quelle est sa durée ? Comment peut-on l'obtenir ?

Qui peut être la personne aidée ?

Un aidant peut accompagner :

› La personne avec laquelle il est en couple ;
› Son ascendant (père, mère, oncle, tante…) ou son descendant (enfant, petit-enfant, neveu, nièce) ou son collatéral (cousin germain) jusqu'au 4e degré ;
› Le parent de l'enfant dont il assume la charge ;
› Une personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou avec laquelle il entretient des liens étroits et stables, à qui il vient en aide de manière régulière et fréquente à titre non professionnel.

La personne aidée doit avoir un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 % reconnu par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ou relever d'un groupe iso-ressources (GIR) I à III sur la grille de dépendance pour une personne âgée.

Qui peut bénéficier de l'AJPA ?

Les personnes qui peuvent bénéficier de l'AJPA sont :

› Les salariés du secteur privé ou public bénéficiant d'un congé proche aidant ;
› Les stagiaires d'une formation professionnelle rémunérée,
› Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ;
› Les salariés d'un particulier employeur
› Les travailleurs indépendants.

Quel est le montant de l'AJPA ?

En 2021, le montant forfaitaire de l'AJPA est fixé :

› À 43,83 euros par jour pour une personne en couple ;
› À 52,08 euros par jour pour une personne vivant seule.

Ces montants sont divisés par 2 lorsque l'AJPA est attribuée pour une demi-journée de réduction d'activité professionnelle, soit 21,92 euros ou 26,05 euros.
Les montants de l'AJPA sont revalorisés chaque année au 1er avril.

Quel est la durée maximale de versement de l'AJPA ?

L'AJPA est versée dans la limite de 66 jours pour l'ensemble de la carrière, quelle que soit l'activité professionnelle exercée et quel que soit le nombre de personnes aidées.
Quelle est la procédure à suivre pour demander l'AJPA ?
L'AJPA est versée par la caisse d'allocations familiales (caf), ou par la caisse de mutualité sociale agricole (MSA) pour les personnes qui relèvent du régime agricole.
La demande d'AJPA se fait via un formulaire à retirer auprès de la caf ou de la MSA ou qui peut être téléchargé.
Une fois complété et accompagné des pièces justificatives demandées, le dossier doit être adressé à la caf ou à la MSA dont le demandeur relève au titre des allocations qu'il perçoit déjà ou, lorsqu'il n'est pas allocataire, à la caisse de son lieu de résidence habituel selon son affiliation au régime général ou au régime agricole. L'AJPA est versée mensuellement.
À noter :
Il ne faut pas confondre cette allocation avec l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie (AJAP) versée par l'Assurance Maladie.
Les personnes déjà allocataires de la caf peuvent aussi déposer une demande en ligne et y joindre les justificatifs demandés. En savoir plus les conditions d'attribution du congé de proche aidant et l'AJPA .

Prévention du suicide

Le 31 14 : un nouveau numéro de prévention du suicide

Projet de loi de finances pour 2022 :

Les principales mesures prévues concernant les particuliers sont les suivantes :

La baisse de l'impôt sur le revenu

Afin de prendre en compte les effets de l'inflation sur le niveau d'imposition des ménages, les tranches du barème de l'impôt sur le revenu seront revalorisées de 1,4 % pour l'imposition des revenus de 2021. Le barème du taux neutre (non personnalisé) pour le prélèvement à la source (PAS) sera donc également revalorisé.

L'exonération de la taxe d'habitation

La suppression progressive de la taxe d'habitation des ménages les plus aisés va se poursuivre. Ces ménages bénéficieront en 2022 d'une exonération de 65 % de leur taxe. L'abandon définitif de la taxe d'habitation, portant uniquement sur la résidence principale, n'est prévu que pour 2023.

La prolongation de MaPrimRénov'

Afin de continuer à soutenir la rénovation énergétique des logements, le dispositif MaPrimRénov' sera prolongé en 2022.

Un nouveau calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

Le calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) sera réformé avec la création d'un abattement forfaitaire sur les revenus des personnes vivant en couple. Cet abattement fixe sera de 5 000 € sur les revenus du conjoint non bénéficiaire de l'AAH, majoré de 1 100 € par enfant.

La reconduction du dispositif Pass'Sport

Mise en place en 2021 pour favoriser l'accès des jeunes aux clubs sportifs, cette allocation de rentrée sportive de 50 € par enfant sous conditions de ressources sera reconduite en 2022.

L'amélioration du niveau de vie des étudiants

Afin de lutter contre la précarité étudiante, les bourses sur critères sociaux seront revalorisées de 1 %.

Le prolongement de l'aide exceptionnelle à l'alternance (pour les moins de 30 ans)

L'aide exceptionnelle à l'alternance sera prolongée de 6 mois, jusqu'en juin 2022.

Un élargissement du service national universel

Le service national universel (SNU), sera déployé, en vue de sa généralisation, avec 50 000 jeunes volontaires de 15 à 17 ans qui seront accueillis en séjour de cohésion en 2022.

Un renforcement du Service civique

Des crédits permettront l'accueil d'au moins 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022. Les thèmes prioritaires de ces nouvelles missions sont : lutter contre l'épidémie de Covid-19, favoriser la transition écologique, favoriser les solidarités intergénérationnelles, agir pour la réussite de tous les élèves…

La lutte contre les violences conjugales

De nouveaux crédits seront consacrés aux dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes et contre la prostitution.

La poursuite du Plan relance avec le renforcement de mesures en matière d'emploi et de formation professionnelle aux métiers d'avenir, et un soutien accentué de l'État à Pôle emploi.

Une recentralisation du revenu de solidarité active (RSA) pour les départements volontaires à compter du 1er janvier 2022. Cette expérimentation a déjà été prévue pour le département de la Seine-Saint-Denis.

Un nouveau simulateur pour savoir combien de temps conserver ses papiers

Vous vous demandez combien de temps vous devez garder vos relevés de compte bancaire, vos factures d'électricité ou de gaz, les justificatifs utilisés pour votre déclaration de revenus ? Quels sont les documents à conserver toute sa vie ? Un nouveau simulateur disponible sur Service-Public.fr vous indique combien de temps conserver les documents de la vie courante : assurance, banque, famille, impôts, logement, travail, véhicule, santé…

www.service-public.fr/simulateur/calcul/ConserverSesPapiers : Le simulateur *Combien de temps conserver ses papiers ?* vous permet de connaître la durée minimale durant laquelle il est prudent de garder les documents (délais durant lesquels vous pouvez exercer un droit à remboursement par exemple ou délais pendant lesquels on peut vous réclamer un document).

Ce simulateur est très simple à utiliser : sélectionnez un document dans la liste déroulante ou taper un mot-clé et vous obtenez la durée minimale de conservation du document concerné. Pour sélectionner un autre document, cliquez sur « *Recommencer* ».

Marché de Noël à Salvagnac

Après une année blanche, le marché de Noël a bien eu lieu dimanche 12 décembre 2021 ! Un temps magnifique, des exposants présents au rendez vous, tout était réuni pour faire de cette journée un cru exceptionnel ! Une mention particulière à Carmen et à Raphaël, benjamins du groupe, qui ont souhaité participer et contribuer en tant que citoyens à cet évènement porté par l'association du 3ème âge au profit du CCAS de Salvagnac. Raphaël a conçu un appareil ingénieux pour griller des châtaignes, Carmen a fabriqué de jolis sacs en tissu et milité pour une vision écologique d'arrêt d'utilisation de poches en plastique. La communauté anglaise toujours bien présente sur le marché a animé la matinée avec sa loterie traditionnelle et son vin chaud. La boutique La Manivelle s'est associée à cette journée avec de nombreux artisans d'art installés sur les allées Jean Jaurès, eux aussi ont reversé une participation libre au CCAS. Et toute la matinée la calèche du père Noël a fait la joie d'une centaine d'enfants en faisant le tour du village!

Un grand merci à tous les participants, exposants et contributeurs ! Cette année, les recettes au profit du Centre Communal d'Action Sociale sont de 1180€ et participeront au financement des colis de Noël pour les salvagnacois de plus de 80 ans !

Frédérique Massat pour l'ensemble du CCAS

Salvaconnecté

Ne vous souciez plus de vos démarches administratives via internet ! CAF, retraite, impôts, sécurité sociale, carte grise, etc. La Mairie de Salvagnac et le CCAS vous proposent une permanence tous les mardis matin (sauf le dernier du mois), avec Val Tarrière ou Aude Lambert. Il suffit de prendre rdv au 05 63 33 50 18 ou par mail : mairie.salvagnac@orange.fr.

Possibilité de rendez-vous à domicile en cas d'impossibilité de se déplacer

Valérie et Aude

Nouveau sur le marché du mercredi matin

Le Piton de la Fournaise spécialités réunionnaises

Plat créole, sandwiches et apéritif, rougail, cari, civet et massalé, nems, bouchons créoles, samoussa, bonbons piment, croquettes poulet, piments farci et encore plein d'autres plats savoureux de L'île de la Réunion.

Deux inaugurations très attendues le 2 octobre 2021 à Salvagnac

Le City Park et le Pump Track

Les sportifs en herbe étaient bien présents, des adultes aussi, pour couper le ruban d'un City Park plus qu'attendu ! Cette aire multi jeux est apparue comme une priorité au cours de plusieurs réunions publiques organisées avec les jeunes de la commune pour connaître leurs attentes et la façon dont ils se projetaient dans le village. Madame Maryline Lherm, conseillère départementale et maire de Lisle sur Tarn a honoré le public de sa présence, et c'est dans une ambiance très détendue que les enfants ont savouré les délicieuses crêpes d'Antoinette Pradier et le non moins succulent moelleux au chocolat de Frédérique Massat !

L'ÉCRIN

La fête s'est poursuivie, joyeuse et pleine de saveurs pour l'inauguration de **L'ÉCRIN**, **E**space **C**ommunal de **R**encontre **IN**terculturelles. Le sénateur Philippe Bonnecarrère s'est joint à ce moment important pour les Salvagnacois, fiers d'avoir un espace digne pour les associations, digne pour les spectateurs, digne pour les artistes et pour les futures réunions qui s'y tiendront.
L'architecte Ananda Joly et toutes les entreprises qui ont mis leur savoir-faire au service de cette réalisation avaient été invitées et la plupart étaient présentes. La clarinette de l'excellent musicien Adrien Braud ainsi qu'un diaporama réalisé par Cyril Maddalena de l'association Lumen & Co ont émaillé ces instants pleins d'émotion. Après des prises de parole très appréciées du public, les échanges se sont poursuivis autour d'un punch de Jean-Brice Peter qu'il ne fallait surtout pas manquer et des réductions salées d'Aurélie Corbi, traiteur à Salvagnac, que tous s'accordent à recommander chaleureusement !

Hommage à Samuel Paty

Un hommage à Samuel Paty a été rendu vendredi 15 octobre pour le premier anniversaire de son assassinat. Les élèves de l'école Canta Grelh y ont participé en réalisant une série de peintures mettant en avant les valeurs chères à l'école de la République. Après le discours de Bernard Miramond, maire de Salvagnac qui a redit l'importance des valeurs de la République et a repris le thème cher à Robert Badinter du «héros ordinaire» mort dans l'exercice de son métier, Mme Emilie Gressé, directrice de l'école primaire, a lu un texte de Ferdinand Buisson sur la difficulté d'apprendre à penser et le rôle majeur de l'école laïque dans cet apprentissage. En suivant, les enfants ont récité avec conviction le poème de Paul Eluard «liberté» et chanté la «marseillaise»! Puis élus, enseignants, enfants ont pu inaugurer le Chemin Samuel Paty, chemin qui relie l'école au village depuis déjà un an.

Réaine Added

Rénovation énergétique : toutes les aides dont vous pouvez bénéficier

Vous souhaitez améliorer l'isolation de votre logement ? Vous envisagez de changer de chaudière pour réduire votre facture de chauffage ? Vous pouvez bénéficier d'aides pour financer les travaux de rénovation énergétique de votre logement. Découvrez toutes les aides d'éco-rénovation possibles avec le guide proposé par le ministère de l'Économie !
Le guide du ministère de l'Économie recense toutes les aides existantes pour financer les travaux de rénovation énergétique dans votre logement. Certaines aides comme MaPrimeRénov, l'éco-prêt à taux zéro ou le chèque énergie sont bien connues, d'autres comme l'aide « Habiter mieux sérénité » de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ou les Aides des entreprises de fourniture d'énergie (CEE) le sont moins.

Aides d'éco-rénovation

MaPrimeRénov : elle s'adresse à tous les ménages, ainsi qu'aux copropriétés et aux propriétaires bailleurs. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux réalisés dans la résidence principale. Dans les copropriétés, le dispositif peut aussi financer les travaux de rénovation des parties communes.
Aide « Habiter mieux sérénité » de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : aide versée par l'Anah aux ménages aux ressources modestes pour les aider dans les travaux de rénovation de leurs logements. Le financement dépend du montant des travaux. Le montant total de l'aide ne doit pas excéder 18 000 €.
Chèque énergie pour aider à payer des factures d'énergie ou des travaux de rénovation : c'est une aide nominative au paiement des factures d'énergie du logement. Il est attribué sous conditions de ressources. Son montant, qui est calculé en fonction de votre revenu fiscal de référence (RFR) et de votre consommation, varie de 48 € à 277 € par an.

Aides des entreprises de fourniture d'énergie (CEE) : dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Engie, Total…) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie à condition qu'ils soient effectués par un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE).
TVA à 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique : si vous rénovez votre logement, certains travaux peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit à 5,5 %. Le logement doit être achevé depuis plus de 2 ans, il peut être une résidence principale ou secondaire.
Exonération de la taxe foncière pour les travaux d'économies d'énergie : certaines collectivités (communes, départements…) exonèrent temporairement de taxe foncière les ménages qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. L'exonération peut être totale ou partielle.
Les aides locales pour financer vos travaux de rénovation énergétique : il existe aussi de nombreuses aides locales pour améliorer la performance énergétique de votre logement. Afin de trouver les aides proposées par votre région ou votre commune, l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) propose un outil qui recense ces aides sur l'ensemble du territoire .

Service-Public.fr

Extinction de l'éclairage public

Sur les recommandations du SDET -Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn, la commune a décidé à titre expérimental d'éteindre l'éclairage public à partir du 18 janvier 2022 :

DE MINUIT A 6H DU MATIN

Pensez à vous munir d'une lampe de poche si besoin…
L'éclairage public représente 40 % de la facture énergétique de la commune. Éteindre les lumières est non seulement un geste économe mais rejoint aussi la nécessité de réduction globale de l'énergie : la meilleure énergie reste celle qu'on ne consomme pas !

Actualités Covid19

Mise en place des tests payants

A compter du vendredi 15 octobre 2021, la tarification nationale des tests évolue.

› Pour les patients mineurs, les personnes vaccinées contre la COVID19 et les patients munis d'une prescription médicale, les tests de PCR continuent à être intégralement remboursés.

› En revanche, pour tous les autres patients, les tests seront intégralement payants

· 43,89 € pour un test PCR

· 22 € pour un test antigénique

Recours possible au passe sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022 : ce que dit la loi

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, la loi portant diverses dispositions de vigilance sanitaire publiée au Journal officiel du 11 novembre 2021 prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et notamment la possibilité de recourir au passe sanitaire jusqu'à cette date si la situation sanitaire le justifie.

Renforcement des sanctions en cas de fraude au passe sanitaire

La loi « Vigilance sanitaire » prévoit des sanctions en fonction de trois situations d'utilisation frauduleuse :

l'utilisation du passe sanitaire authentique appartenant à autrui reste sanctionnée d'une contravention de 4e classe (amende forfaitaire de 135 € et de 750 € maximum) ;

le prêt d'un passe sanitaire authentique à quelqu'un en vue de son utilisation frauduleuse est également sanctionnée d'une contravention de 4e classe ;

l'utilisation, l'établissement et la vente de faux passes sanitaires, notamment via les réseaux sociaux, est passible de 5 ans de prison et de 75 000 € d'amende maximum (contre 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende).

Contrôle du passe sanitaire et obligation vaccinale

Afin de lutter contre la délivrance de certificats frauduleux, l'Assurance maladie peut contrôler le certificat de contre-indication à la vaccination contre le Covid-19 valant passe sanitaire comme elle le fait déjà pour les personnes soumises à l'obligation vaccinale.

Le contrôle de l'obligation vaccinale demeure effectué par les employeurs pour les salariés concernés par l'obligation vaccinale.

Le contrôle de l'obligation vaccinale pour les soignants est facilité. Les écoles de santé pourront contrôler les attestations de vaccination des étudiants se préparant à l'exercice des professions de santé.

La loi précise que dans les structures d'accueil du jeune enfant situées hors d'un établissement de santé (crèches, foyers de l'enfance, villages d'enfants…), l'obligation vaccinale ne concerne que les professionnels soignants. Les personnels qui n'ont pas d'activité médicale sont exclus de l'obligation vaccinale contre le Covid-19.

Prolongation de certaines mesures sociales et sanitaires

La loi Vigilance sanitaire donne la possibilité de maintenir des taux majorés d'indemnisation du régime d'activité partielle jusqu'au 31 juillet 2022 pour certains secteurs d'activité et certaines entreprises, si un rebond de l'épidémie de Covid-19 le nécessite. Des décrets devront être pris pour maintenir ces taux majorés au-delà du 31 décembre 2021.

Le dispositif d'activité partielle pour les salariés qui doivent rester chez eux et qui ne peuvent pas télétravailler (personnes vulnérables, devant garder un enfant de moins de 16 ans ou en situation de handicap, faisant l'objet d'une mesure d'isolement…) est prolongé jusqu'au 31 juillet 2022. Il pourra être interrompu, si la situation sanitaire s'améliorait.

L'indemnisation complémentaire par l'employeur des arrêts de travail dérogatoires est prolongée jusqu'au 31 juillet 2022 au plus tard. Cette mesure reste applicable jusqu'à une date fixée par décret.

Les missions exceptionnelles des services de santé au travail (SST) en matière d'information, de prévention, de dépistage et de vaccination sont prolongées jusqu'au 31 juillet 2022.

Les médecins du travail pourront délivrer des arrêts de travail aux salariés infectés ou suspectés d'être infectés par le Covid-19 et des certificats d'isolement jusqu'au 31 juillet 2022.

Consignes CORONAVIRUS-COVID 19 : Stratégie vaccinale pour les sujets ayant un antécédent COVID.

A la suite de l'avis de l'HAS du 18/11/2021 relatif à la pertinence d'un rappel chez les sujets avec antécédents d'infection par le SARS-CoV-2 vaccinés par une dose de vaccin contre la Covid-19, et chez les sujets infectés après une primovaccination complète ou incomplète, les recommandations de rappel vaccinal sont les suivantes en fonction de votre situation :

Antécédent COVID	Date COVID en fonction date vaccination	Schéma vaccinal initial	Rappel
NON		2 doses	OUI
OUI	Avant 1re dose	1 dose	OUI
OUI	Après 1re dose	2 doses	OUI
OUI	Après 2e dose	2 doses	OUI

Le rappel vaccinal doit intervenir au minimum 6 mois après la dernière dose du primo-schéma vaccinal et 3 mois minimum après la maladie COVID.

Lutte contre le variant Omicron : une nouvelle série de mesures annoncée le 3 Janvier 2022

À l'issue du Conseil de défense sanitaire qui s'est tenu le 27 décembre 2021, le Premier ministre a annoncé de nouvelles mesures sanitaires destinées à freiner la propagation du virus et à éviter la saturation des services de soins critiques et de réanimation des hôpitaux. Ces nouvelles restrictions font suite à une série d'annonces faite le 17 décembre 2021 et le 27 décembre 202

7 jours d'isolement pour les vaccinés, 5 en cas de test négatif

Ces nouvelles règles s'appliqueront dès le lundi 3 janvier. Elles opèrent une distinction entre les personnes vaccinées et les non vaccinées :

› Pour les personnes avec un **schéma vaccinal complet** : l'isolement est fixé à **sept jours** (au lieu de dix). Il pourra être levé au bout de **cinq jours en cas de test négatif** (PCR ou antigénique) ;

› Pour les personnes **non vaccinées** ou avec un schéma vaccinal incomplet : l'isolement est de **dix jours**, avec une sortie possible au bout de **sept jours en cas de test négatif.**

Par ailleurs, **le gouvernement met fin à la quarantaine pour les cas contact vaccinés.** « *Si vous avez un schéma vaccinal complet, vous pourrez continuer vos activités à condition de faire des tests réguliers* », précise le ministre de la Santé. En plus d'un test immédiat, à Jo, il est demandé de pratiquer un autotest à J+2 et J+4. « *En apportant la preuve de votre premier dépistage à Jo en pharmacie, vous recevrez gratuitement tous les autotests nécessaires à votre suivi* », poursuit Olivier Véran.

Quant aux personnes non vaccinées ayant été en contact avec un malade, elles devront s'isoler pendant sept jours.

Mesures sanitaires annoncées

Vaccination : à partir du 28 décembre 2021, le délai d'éligibilité au rappel vaccinal contre le Covid-19 est ramené à trois mois (et non plus 4) selon l'avis de la Haute autorité de santé (HAS) . Il suffit désormais de 3 mois après une 2e injection ou après avoir eu le Covid pour pouvoir bénéficier d'une dose de rappel.

Au travail : dès le 3 janvier 2022, le recours au télétravail sera rendu obligatoire pour tous les salariés pour lesquels il est possible, à raison de trois jours minimum par semaine et quatre jours quand cela est possible. Il en sera de même pour les agents de la fonction publique. Les cérémonies de vœux doivent être reportées.

Rassemblement et loisirs. À partir du 3 janvier 2022 et pour 3 semaines, les jauges seront rétablies pour les grands événements : 2 000 personnes en intérieur, 5 000 personnes en extérieur. Les concerts debout seront interdits. Dans les cafés et les bars, la consommation debout sera interdite. Dans certains lieux comme les cinémas, les théâtres, les équipements sportifs, les transports collectifs (y compris longue distance), la consommation de boissons et d'aliments sera également interdite.

Jusqu'au 6 janvier 2022 inclus, les discothèques ont interdiction d'accueillir du public. Cette interdiction s'applique jusqu'à la même date aux activités de danse dans les établissements recevant du public, tels les restaurants ou les bars.

Port du masque : le port du masque, déjà obligatoire en intérieur dans tous les établissements recevant du public, sera étendu à certains centres-villes par les préfets en lien avec les maires.

Passe vaccinal : le passe sanitaire devrait devenir un passe vaccinal le 17 janvier 2022. Un test négatif au Covid-19 ne suffirait plus pour accéder aux lieux concernés par le passe sanitaire (bars, restaurants, théâtres, cinémas, musées, salles de sport), il serait nécessaire de présenter un passe vaccinal, c'est-à-dire de justifier d'être vacciné. Un projet de loi sera soumis au Parlement en janvier, pour transformer le passe sanitaire en passe vaccinal et durcir les conditions de contrôle et de sanctions contre les faux passes.

Quand sera disponible le nouveau vaccin Novavax ?

Novavax, laboratoire américain, devrait commencer à livrer ses vaccins contre le Covid-19 dans l'Union européenne au premier trimestre 2022. Nuvaxovid est un vaccin classique à base de protéine qui devrait rassurer ceux que les vaccins à base d'ARN messager inquiètent par manque de recul scientifique sur les effets à long terme. Une dose (0,5 mL) contient 5 microgrammes de la protéine Spike (S) du SRAS-CoV-2 ,produit par la technologie de l'ADN recombinant adjuvée avec Matrix-M

Qu'est ce que l'ARN messager ?

ARN est l'acronyme de l'Acide Ribo Nucleique, produite à partir d'une séquence d'ADN.
On peut définir l'ARN messager ainsi : dans chaque cellule du corps humain se trouve le noyau.
Dans le noyau se trouve l'ADN qui contient notre code génétique sous forme de protéines (comme un livre qui détient les informations).
Ces protéines sont copiées par l'ARN messager à partir de l'ADN(comme une photocopie du livre) pour que la cellule puisse les fabriquer.
Dans les cellules, l'ARN messager est produit, lu et détruit en permanence.
L'ARN messager a été découvert au début des années 1960 par François Jacob, Jacques Monod et Sydney Brenner (prix Nobel pour les deux premiers) à l'Institut Pasteur.

Comprendre ce qu'est l'ARN messager permet de comprendre comment fonctionnent les vaccins.
Il existe plusieurs types de vaccins :

› Vaccins à base de protéine, d'ADN (vaccins de l'hépatite B pour éviter certains cancers du foie, du papillomavirus en prévention du cancer du col de l'utérus)
› Vaccins à base d'ARN messager naturel comme celui de la fièvre jaune, des oreillons, de la rougeole, de la rubéole. Par exemple, après injection du vaccin de la fièvre jaune, la cellule fabrique à minima la protéine de la fièvre jaune ce qui déclenche en réaction la production des anticorps pour se défendre de l'agression par le virus. En cas de nouvelle agression, les anticorps déjà produits attaquent directement le virus et protègent de la maladie.
› Vaccins à base d'ARN messager synthétique : les travaux de recherche ont démarré dans les années 90 mais la communauté scientifique n'a pas cru à la commercialisation pharmaceutique de ces vaccins : l'ARN messager étant un produit très fragile, il paraissait impossible de le transporter dans la cellule, ce produit se détruisant très vite. Les premiers articles sur ce sujet ont paru en 1991 à partir de travaux d'un laboratoire français. Paradoxalement, la fragilité de l'ARN messager synthétique est aussi un atout car il est détruit très vite par la cellule donc produit moins d'effets secondaires potentiels. De plus, ces vaccins fonctionnent bien sans adjuvants car ils ont naturellement une capacité à stimuler l'immunité.

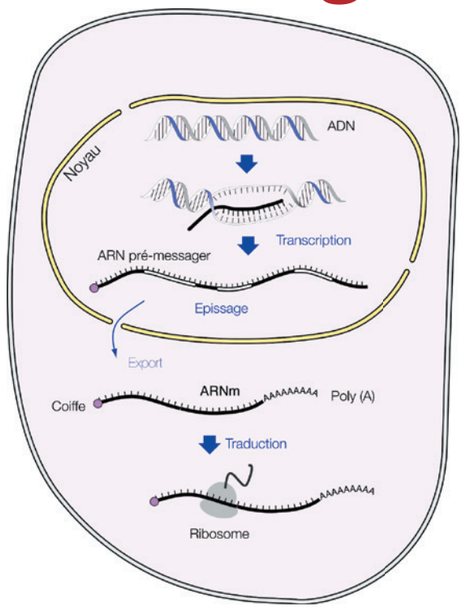

Pourquoi un vaccin SARS-CoV-2 en moins d'un an ? La première expérimentation remonte à 2003 : le 1er ARNm est injecté sur le chercheur français lui même, Steve Pascolo. Ce chercheur est l'un des trois cofondateurs en 2000 de CureVac, société allemande, pionnière en matière de traitement par vaccin à ARN messager pour les maladies infectieuses, les cancers, les maladies rares. La technologie de la vaccination par ARN messager évolue donc depuis 30 ans.
Le laboratoire américain Moderna était prêt avant Big Pharma à finaliser les recherches sur le vaccin SARS-CoV-2, essentiellement grâce à la découverte des nanoparticules de lipides capables de transporter l'ARN Messager dans la cellule.
En 20 ans de recherche, les doses d'ARNm synthétique ont été divisées par 200 et sont plus efficaces. Et les progrès ne cessent d'évoluer vers une diminution des doses d'ARN messager synthétique efficaces.
Les laboratoires Moderna(américain) créés en 2011 et Pfizer/BioNtech (allemand) en 2008, start up, ont donc pris des risques économiques avant Big Pharma. La technologie classique aurait pris 5 à 10 ans pour produire un vaccin ADN. La technologie ARN messager synthétique est à présent beaucoup plus simple et rapide à mettre en œuvre si on s'en donne les moyens financiers.

L'ARN messager est également utilisé dans le traitement des cancers : nombreux essais thérapeutiques en cours. Il s'agit d'une thérapie très ciblée, au cas par cas, faite sur mesure donc très chère. Les espoirs de traitements sont nombreux : mélanome , glioblastome, mésothéliome, cancers du pancréas, cancers de la prostate, mucoviscidose. On transforme des cellules sanguines prélevées chez le patient en cellules tueuses du cancer après traitement par ARN messager. Comme c'est très coûteux, et pas rentable, actuellement c'est une autre technique qui est commercialisée, celle des anticorps monoclonaux.
Ces futurs vaccins par ARN messager pourront agir sur les métastases ou en prévention de rechutes : études encore très longues à valider mais l'espoir est immense.

Problème du vaccin contre le sida : le laboratoire Moderna va aller en phase 1. Difficulté majeure : les variants du virus du sida sont produits par millions en permanence dans le corps de chaque patient. Le virus échappe en permanence au traitement par anticorps ce qui explique que la production d'un vaccin efficace est complexe.

Conclusion : Tous les champs sont ouverts pour la recherche sur l'ARN messager et l'on peut parler de « révolution thérapeutique » : on peut en théorie fabriquer, corriger toutes les protéines, promesse pour de nombreuses maladies, en particulier la sclérose en plaque, le paludisme, la tuberculose.
Risque thérapeutique : le vaccin par ARN messager synthétique peut entraîner une forte réponse immunitaire avec forte fièvre et son cortège de réactions physiologiques comme un retard de règles par exemple. Ces symptômes doivent théoriquement disparaître quand la réaction inflammatoire est terminée.

Article basé sur l'ouvrage « La révolution de l'ARN Messager » de Fabrice Delaye, édition Odile Jacob et sur l'interview de Steeve Pasquelo spécialiste immunologiste, émission « Le téléphone sonne » (France Inter le mercredi 29 septembre 2021)

Frédérique Massat

Une diététicienne-nutritionniste à Salvagnac

Sandra GERAUD, diététicienne diplômée d'état assure des consultations à Salvagnac depuis le 24/11/2021. Aide-soignante de formation, travaillant auprès des personnes depuis 20 ans.
Cette nouvelle aventure renforce son souhait de prendre soin des personnes à travers une prise en charge diététique et nutritionnelle. Ceci en renforçant la confiance patient/soignant.
Des bilans et des ateliers :
« *Je peux intervenir pour un bilan nutritionnel complet, un suivi personnalisé, un rééquilibrage alimentaire pour une perte de poids, et autres prises en charge pour des pathologies métaboliques et digestives. À partir de Janvier, je proposerais des Ateliers en groupe en matière d'éducation nutritionnelle pour tous les publics allant des personnes diabétiques, des personnes souffrant de problèmes cardio-vasculaires, les femmes enceintes et allaitantes. J'animerais aussi des ateliers culinaires ou théoriques pour les enfants*»
Infos pratiques : Consultation ou à domicile (pour les personnes ne pouvant pas se déplacer) du Lundi au Samedi matin. - Prise de rendez-vous : 07.83.17.58.18
www.sandradiet.com

Sandra Géraud

Index des articles essentiels de l'EDT à partir du numéro 120 consultables sur le site de la mairie www.salvagnac.fr. L'Echo du Tescou paraît en version couleur depuis le numéro 132

Afin de vous permettre de retrouver plus facilement un article précis, nous mettons à jour une fois par an cet index que vous pouvez également retrouver sur le site de la mairie à la rubrique EDT

VIE PUBLIQUE

› Fusion des communautés de commune ..... #129 p. 16
› La charte de voisinage en milieu rural ..... #120 p. 17
› Brûlage des déchets verts, nouvelle réglementation
- EDT 121 p. 14
- un broyeur de bois en associatif ... #122 p. 12, #124 p. 20, #126 p. 15
- Emploi du feu ou écobuage ..... #123 p. 15
- Broyage et déchets verts ..... #133 p. 29

› Chronique de jardins (taille des fruitiers) ..... #127 p. 33
› Haies et arbres en voisinage ..... #126 p. 18
› Élagage des arbres ..... #143 p. 9
› Gestion des berges ..... #132 p. 14
› Règlement stationnement Handicapés ..... #123 p. 15
› Aides pour l'assainissement individuel ..... #124 p.17, #129 p. 11
› Aide à la rénovation ..... #129 p. 10
› Abandon de détritus sur la voie publique ..... #124 p.18
› Nuisances sonores, réglementation ..... #131 p. 11
› Borne de recharge pour véhicules électriques ..... #130 p. 11
› Procuration électorale ..... #130 p. 15
› Comment passer votre info événement ..... #123 p. 18, 135 p15
› Bilan des actions municipales jusqu'en 2017... ..... #133 p. 12 et 13
› Passage au zéro phyto à Salvagnac ..... #133 p. 20
› Lutter contre le moustique tigre ..... #134 p. 18
› Comment baisser son empreinte carbonne ..... #135 p. 14
› Stérilisation des chats errants ..... #135 p. 16
› La pépinière d'entreprise de Brens ..... #135 p. 17
› Réunion publique pour les jeunes de Salvagnac, salle des jeunes ..... #133 p. 26, #135 p. 22, p. 24
› Départ à la retraite de Nicole Lutsen ..... #136 p. 11
› Un nouveau café à Salvagnac ..... #136 p. 15
› Le marché de producteurs ..... #137 p. 16
› Élections municipales 2020 ..... #138 p. 9
› Modifications de la taxe d'habitation ..... #138 p. 11
› Projet de territoire bassin versant du Tescou ..... #138 p. 14
› Déviation poids lourd du centre du village ..... #138 p. 16
› Inauguration de la déchetterie TRIFYL de Salvagnac ..... #138 p. 22
› Bilan de la création de la lettre électronique municipale ..... #139 p. 16
› Création de l'association des commerçants de Salvagnac ..... #139 p. 19
› Civisme ..... #142 p. 17
› le glanage en pratique ..... #143 p. 8

SANTE

› Lutter contre la pollution numérique ..... #141 p. 17
› Article sur la cantine de l'école de Salvagnac ..... #143 p. 16

Aide à la parentalité

› Le jeu ..... #121 p. 18
› Paroles d'Ado sur le sommeil et le rêve ..... #122 p. 18
› Vive le père Noël ..... #123 p. 20
› Faire face à la violence fondamentale de l'être humain ..... #124 p. 25
› Première rentrée ..... #125 p. 9
› Du fraternel à la Fraternité ..... #127 p. 20
› Rythmes scolaires ..... #132 p. 19
› Consolation ..... #131 p. 6
› L'inceste et la loi ..... #142 p. 27

VIE SOCIALE

› Conférence « ALZHEIMER, les aidants aux portes de la souffrance » ..... #125 p. 14
› Action collective de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ..... #130 p. 26

Soirées Économie Sociale et Solidaire

› Finances solidaires ..... #126 p. 19
› Entreprendre en coopérative ..... #127 p. 26
› Coopérer pour entreprendre ..... #128 p. 11
› Des ressources pour faire avancer son association ..... #130 p. 12
› Salvagnac, un soutien aux initiatives économiques pour le développement ..... #131 p. 13
› Pour accompagner la création d'entreprise ..... #132 p. 11, #133 p18
› Être mobile pour développer le territoire ..... #138 p. 18

La page du patrimoine:

› la chapelle de la Bouysse ..... #120 p. 26
› Les croix des chemins ..... #122 p. 22
› Le chêne de la Péchique ..... #123 p. 25
› Le château d'eau des Barrières ..... #124 p.21
› La Vierge au serpent ..... #125 p. 13
› Pierre Darios Paysan Sculpteur ..... #126 p. 17 et 22
› _Le renouveau des marchés de Salvagnac ..... #141 p. 14
› Retour de la toile de Dèzes à Salvagnac ..... #143 p. 7
› L'école communale de garçons de Salvagnac ..... #143 p. 19

Articles de Jean Lauzeral

› Les inondations du Tescou ..... #122 p. 23 et 123 p. 26
› Lettre à Gaspard François Legendre ..... #124 p. 27
› Salvagnac terre d'asile ..... #127 p. 30
› Raimond VII comte de Toulouse ..... #129 p. 21
› Salvagnac, des juifs réfugiés ou cachés ..... #134 p. 31

Les travaux sur la commune

L'espace multi-jeux continue d'être aménagé : des arbres ont été plantés en novembre par l'entreprise Jardin Services de Franck Dufailly, ce qui permettra rapidement aux utilisateurs du pump track et du city parc de se reposer à l'ombre ! Un point d'eau va être installé près de la nouvelle halle.

Olivier Lecomte, adjoint au maire chargé des sports, travaille sur le projet de la construction d'un terrain de tennis dans la continuité du city-parc. La compétence liée à l'entretien des terrains de sport repasse de la communauté d'agglomération à la mairie qui va se charger du renouvellement du matériel, de la réfection des vestiaires.

Une réflexion est menée pour créer un bassin de rétention des eaux pluviales au pied des bâtiments communaux qui permettra l'arrosage du terrain de foot et des bacs à fleurs du village.

De nouvelles commissions municipales vont être mises en place, pour étudier :

› le CRTE contrat de relance et de transition écologique (rénovation de la mairie, des abords de l'église et de l'ECRIN, rénovation des appartements communaux, zones cyclistes)
› une commission «maraîchers» (installation de jeunes maraîchers bio de l'ESSOR Maraîcher sur la commune à proximité de l'école),
› un comité Château pour continuer à travailler sur le projet à présenter à la communauté d'agglomération, propriétaire actuel.

ASSAINISSEMENT

En 2022, il est prévu la construction de la nouvelle station d'épuration (bassin planté de roseaux).

LA VOIRIE

En 2021, Roland Balaran, adjoint chargé de l'entretien des routes, a pu engager la réfection du chemin Lagarrigue, du busage du chemin du bois de Pajau, du chemin de Laspeyre, et suivre les travaux sur la route de Margat gérés avec la commune de Rabastens et la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.
En 2022, il est prévu de trouver une solution avec les services du conseil départemental pour améliorer la sécurité du carrefour des Barrières.
La voirie et les trottoirs de la rue Gérard Roques vont être aménagés avec création de places de parking.
Les cheminements doux pour se rendre à l'école et au lac des Sourigous vont être poursuivis.
Les parkings autour de l'école vont être agrandis avec la création de nouveaux emplacements le long du chemin Samuel Paty.

L'ÉCOLE

Le projet de restructuration de l'école semble être bien engagé. Des représentants du corps enseignant, des agents périscolaires, des parents d'élèves, des élus en charge du scolaire et les techniciens de l'agglomération se sont réunis à plusieurs reprises. Un architecte et un économiste ont participé à la dernière réunion pour travailler sur une étude préalable. A suivre...

Les adjoints au Maire

La newsletter municipale

Pour s'inscrire et recevoir la lettre électronique, contacter le secrétariat de la mairie :

05 63 33 50 18

mairie.salvagnac@orange.fr

Financement participatif pour le retour de la Toile de Dèzes restaurée dans le patrimoine communal : un vrai succès collectif !

« L'appel à la foule » traduction littérale du terme « crowdfunding » ou financement participatif qui va permettre la fin du projet de restauration et d'encadrement de l'Assomption, toile du peintre lislois du 19ième siècle DEZES, s'est clôturé récemment par un grand succès collectif. Vous avez été 97 à contribuer pour un montant total de 9 188 €. C'est au-delà des espérances de l'équipe projet. Cela permettra dans quelques semaines de mettre un point final à ce projet ambitieux en accrochant la toile au sein de l'église de

Salvagnac. Pour rappel, les églises sont des bâtiments propriétés des communes. La Toile de Dèzes viendra compléter un trésor d'art sacré salvagnacois déjà richement doté.
L'ensemble de l'équipe municipale remercie chaleureusement les contributeurs et de manière plus générale l'ensemble des personnes ayant contribué à la concrétisation de cette ambition.
Le succès rencontré en appelle d'autres et ce type de financement innovant pourrait être utilisé pour la réalisation d'autres projets municipaux qui sans ce financement complémentaire aux subventions et au recours au budget communal ne verraient peut-être pas le jour. À suivre !

Philippe Chanez

Sérénitarn recrute !

Sérénitarn, 1er employeur tarnais dans l'aide à domicile, est une association à but non lucratif qui recrute de nouveaux collaborateurs pour effectuer des missions de prestation de services auprès de ses adhérents situés à Rabastens et dans les communes voisines dont Salvagnac. Les activités que nous réalisons permettent de nourrir à la fois la curiosité de nos collaborateurs et leur envie d'aider des personnes. Votre quotidien sera rythmé par des rencontres principalement avec des personnes âgées mais également avec des familles. Selon vos appétences, vous aurez l'occasion de préparer des repas, de participer au confort des personnes à leur domicile et de les aider ou de les accompagner dans leurs tâches journalières.

Vous travaillerez dans un secteur géographique défini à moins de 20 km de votre domicile et au sein d'une équipe à taille humaine !

Que vous recherchiez une activité professionnelle ponctuelle pendant les vacances scolaires ou un emploi durable, venez nous rencontrer et découvrir nos métiers.
Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h45 à 16h00 à notre agence de Rabastens 11 place Saint-Michel 81800 Rabastens.
Si vous êtes timides, vous pouvez nous écrire par courrier ou par mail à contact@serenitarn.fr
Vous pouvez aussi consulter notre site www.serenitarn.f

Trifyl lance sa campagne hivernale
Trions encore plus !

Trifyl consacre sa prochaine campagne au message de tri et de recyclage. Parce qu'il est essentiel de maintenir les bonnes pratiques, il est indispensable que le geste de tri soit un réflexe, dans chacun des foyers du territoire.
Par sa campagne « Trions encore plus », Trifyl souhaite rappeler que trier est un geste simple : toutes les bouteilles et flacons en plastique, tous les emballages métalliques, toutes les briques alimentaires, tous les papiers-cartons… vont au bac JAUNE !
Les oubliés du tri ?
Les bouteilles d'huile, boite de sardines, flacon de shampoing, déodorants à bille en plastique ou couvercles de pots de confiture… tous ces emballages sont recyclables !

Actuellement, au moins **20 % des déchets** de la poubelle noire pourraient être **recyclés**. Chaque geste compte.
Il ne faut pas céder à la tentation de jeter dans la poubelle noire ce qui pourrait être trié et recyclé :
› Même sans les laver
› Même sans rien enlever des bouchons, couvercles ou étiquettes,
-› Même en cas de doute, il est préférable de choisir le bac jaune.
Au 1er janvier 2023, viendra ensuite le temps de l'évolution des consignes de tri pour notre territoire. Le projet Trifyl Horizon 2030 permettra de **valoriser tous les emballages et de réduire de 80% l'enfouissement**.
D'ici là, il est indispensable que chacun s'implique pour trier. Alors, « Trions ENCORE plus ! ».

Muriel MOLINIER
Attaché de presse
Service communication-TRIFYL
Tél : 05 63 81 23 15 / 06 30 05 97 38

La Médaille de le Défense Nationale pour Yves Raymond

Au cours de la cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918, Yves Raymond, officier marinier en retraite et ancien adjoint au maire s'est vu remettre la médaille de bronze de la Défense Nationale.

Embarqué en 1966 sur l'escorteur d'escadre la Bourdonnais, Yves Raymond participe aux essais nucléaires dans le Pacifique. Par 6 fois il verra le feu nucléaire qui permettra à la France de se doter de l'arme nucléaire et de garder son haut rang dans le concert des nations.
Plus tard, en tant que maître principal électronicien il participera à la dissuasion nucléaire en embarquant sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Loin de sa famille, il passera au total plus d'un an sous les eaux des océans et mers du globe.

Aussi, à titre exceptionnel, la Ministre de la Défense lui a décerné la médaille de bronze de la Défense Nationale avec agrafe Essais Nucléaires. L'agrafe Défense Nationale lui est également attribuée.

Bernard Boulze

2022, fiers et respectueux !

Le mois de janvier est toujours propice aux nombreux bilans de l'année passée, juste avant les résolutions futures…
Depuis 2020, le Café aura été touché de plein fouet comme beaucoup par 10 mois de fermeture administrative, dont 4 en 2021 !
La crise sanitaire qui sévit toujours ne nous aura pas empêché de compter 32 animations (concerts, projections, débats, vernissage, etc.…) depuis notre réouverture en mai dernier !
Cela représente une quantité d'enfants, de familles et d'anciens qui ont traversé la porte du Café, au comptoir comme en terrasse.

Implanté depuis 2 ans, le Café Au bord du monde a trouvé sa place dans le paysage culinaire et culturel du territoire. Nous le constatons grâce aux nombreuses papilles qui se restaurent à notre table au quotidien, ou à l'affluence lors des animations proposées. Notre week-end anniversaire en septembre dernier a su réunir en 2 jours plus de 600 personnes sur les Allées ! Ces événements mélangent des habitants de plusieurs villes et villages alentours, prêts à vivre harmonieusement les festivités proposées.
Voilà donc 2 années qui, jour après jour nous animent de votre présence, nous donnent des ailes, nous boostent à réfléchir et à continuer de créer…

Cela nous fait oublier que des contestataires virulents se sont attaqués à deux reprises à notre établissement !
Ces actes signifient une volonté de faire entendre leur désaccord face à l'éthique que nous y véhiculons et aux enfants, familles et anciens qui le côtoient !
« Nous ne sommes pas des bêtes » sera une remarque pertinente d'une jeune du village choquée par la bagarre de septembre, orchestrée par un groupe de jeunes locaux.

En effet, c'est bien la capacité de penser et de réflexion qui différencie les animaux des humains, le dialogue verbal constructif face à la violence physique impulsive.
Le vandalisme réitéré en décembre dernier confirme cette hypothèse, mais n'aura pas entaché la très belle journée de Noël du dimanche 12 décembre, organisée par de nombreuses énergies positives du village.

Le respect est donc primordial et l'année électorale présidentielle qui est en cours s'en fait l'écho !
Pendant que la politique du néo-libéralisme mondial défend avant tout les valeurs de l'Argent, d'autres partis s'accordent pour porter en premiers points ce qui fait valeurs Humaines : Priorité sociale, Écologie, Autonomie industrielle, Bien-être au travail, Qualité alimentaire, Éducation et Santé gratuite.
Pour parfaire cette éthique, nous ajouterons qu'il est primordial d'investir économiquement dans nos territoires pour dynamiser le savoir-faire local. Le Café défendra coûte que coûte ces notions avec le plus grand respect des autres courants de pensée. Nous n'avons pas la prétention de faire changer le monde selon notre vision, ni de le faire croître en amassant une quantité d'argent. À nos yeux, le succès se mesure davantage à l'impact que l'on porte sur la vie des enfants, familles et anciens, qui traverseront encore la porte du Café, au comptoir comme en terrasse…

Alors en 2022 restons fiers et respectueux. On vous souhaite une année joyeuse, positive et pleine de saveurs… en somme, des bons moments dans votre Café !

L'Équipe à bord - Régine, Sara, Bruno, Justin & Yvan.

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE SUR LES ALLÉES au profit du CCAS : Salvagnac, portraits d'habitants en 2021
Suite à la volonté de l'Équipe municipale de créer un calendrier mettant en avant le lien entre les habitants et leur lieu de vie, il nous paraissait évident d'exposer ce projet au grand jour.
Parce que nous aimons notre village, nous aimons rencontrer ses habitants.
La photographie a cette magie particulière de toucher le regard du spectateur lorsque l'intimité du sujet se dévoile.
Avec son point de vue extérieur, la photographe Clémence Dubois nous fait découvrir notre village sous un autre angle qui a le pouvoir de le révéler davantage…
Chaque photographie est à vendre au tarif de 30€, tous les bénéfices seront au profit du CCAS de Salvagnac.
Vous pouvez réserver votre photo auprès du Café.

Pour découvrir toute la programmation du Café, vous pouvez visualiser sur notre site internet cafeaubordduмonde.fr ou inscrivez-vous à la newsletter en envoyant votre Email sur cafeaubordduмonde@gmail.com
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 12h : Cuisine de saison
Mercredi, jeudi 19h : Tapas
Samedi 19h & Dimanche 12h : Crêperie

HORAIRES DU CAFE :
Lundi : 8h30 - 15h
Mardi : Fermeture
Mercredi & Jeudi : 8h30 - 15h / 17h - 20h30
Vendredi & Samedi : 8h30 - 15h / 17h - 00h
Dimanche :8h30 - 20h30 (sans interruption)

L'Ehpad « Petite Plaisance » de Salvagnac repense son espace repas

Le projet a nécessité des travaux de transformation qui ont duré plusieurs mois. Depuis l'été, les résidents peuvent profiter d'un espace moderne et chaleureux où chacun se sent bien. L'espace est divisé en 3 parties :
› « La Place du Bien-être » (nom choisi par les résidents) qui accueille les repas accompagnés du midi et où se produisent les festivités communes (spectacles musicaux, loto, jeux…)
› la salle restauration où se situe la desserte pour le service des plats et où les résidents prennent leurs repas.

› la brasserie dans laquelle les résidents mangent et où les familles sont accueillies et peuvent passer un moment agréable avec la possibilité de se servir un petit café ou un granité en été.

Les résidents sont ravis de cet endroit car ils s'y sentent comme au village (une photo de Salvagnac décore un des murs) et ils s'y retrouvent entre amis.

Valérie Arcambal

Paroles de femmes

Paroles de femmes est une association ouverte à toutes les femmes qui souhaitent :
› rompre avec la solitude,
› se ressourcer,
› être aidées en cas de difficulté ou de violences conjugales, professionnelles
› partager leurs expériences ou leurs recherches
› reprendre confiance en soi.

Une personne référente à Salvagnac pourra vous renseigner et vous orienter, si vous le souhaitez.
N'hésitez pas à l'appeler

Val Tarriere : 06 61 81 53 63

En cas d'urgence vous pouvez appeler le 3919

Le Souvenir français en congrès

Ce dimanche 10 octobre 2021, les 11 comités du Souvenir Français étaient réunis en congrès à Salvagnac. Bernard MIRAMOND, maire de Salvagnac avait mis à disposition de la délégation générale du Tarn, la salle omnisports pour accueillir les autorités et les adhérents venus nombreux.
On notait la présence de madame Muriel ROQUES ETIENNE, députée du Tarn, de madame Maryline LHERM, conseillère départementale, de monsieur Bernard MIRAMOND, maire de Salvagnac, du lieutenant-colonel SANABRE, Délégué militaire départemental, et de monsieur Claude ZYTKA, président de l'association des membres de l'ordre national du mérite.
Bernard BOULZE délégué départemental, a présenté les rapports d'activité et financiers 2020 du siège national et de la délégation du Tarn. La pandémie en cours a affecté la participation aux cérémonies patriotiques ainsi que l'action en faveur des voyages scolaires ; cependant, ce qui est exceptionnel, le nombre d'adhérents est en augmentation. La délégation tarnaise fait partie des 15 délégations sur 163 dont les effectifs sont en augmentation ou stables. Malgré les contraintes sanitaires, les comités ont pu entretenir plus de 200 tombes de Morts pour la France, rénover 4 monuments aux morts et plusieurs stèles commémoratives.

Le congrès n'étant pas électif, l'assemblée présente a coopté à l'unanimité pour le mandat courant jusqu'en 2023 : madame Marie-Laure REGY de GINESTE , Secrétaire départementale et monsieur Yves RAYMOND , trésorier départemental.

Après les prises de parole des élus, Bernard BOULZE, procédait aux nominations entérinées par le siège national : Christian POURCEL, délégué départemental honoraire et délégué général adjoint, Patrice VILLENEUVE, président du comité d'Albi, Didier ORRIT, président du comité du Carmausin, Bernard FAUCHERON, président du comité de Lavaur , David FRANCO , président de Montredon-Labessonnié, Marie-Laure REGY de GINESTE, présidente honoraire du comité de Montredon Labessonnié, Paul SAVALLE, président honoraire du comité d'Albi, Jean FARENQ, président honoraire du comité de Salvagnac et Jean-Pierre GEOFFROY, président honoraire du comité de Lavaur. Venait ensuite la remise des décorations du Souvenir Français : André PUECH et Patrice VILLENEUVE recevaient la médaille de vermeil avec bélière laurée, Christian POURCEL, Claude GUY et Jean FARENQ la médaille d'argent, Serge BAZZACO, Roland BRUERE, Marie-Laure REGY de GINESTE, Danielle CORNOT et Amaury VILLENEUVE la médaille de bronze.

Les participants se retrouvaient au Monument aux morts de la commune pour se recueillir en mémoire des Morts pour la France. La cérémonie réunissait 23 porte- drapeaux qui ont impressionné l'assistance par leur prestation rigoureuse empreinte d'une grande solennité. Les jeunes du comité de Salvagnac ont procédé à la levée des couleurs et au dépôt de gerbes.

Puis Jean-Claude BOURGEADE, maire de la commune accueillait les congressistes à la salle Charles GAYRAL de Montgaillard où était servi un copieux repas concocté par M. LEYMARIE, traiteur périgourdin.

Bernard Boulze

ENFANCE

Vaccination Covid des 5-11 ans

La vaccination générale des enfants de 5 à 11 ans n'est pas obligatoire. Elle doit se faire de façon volontaire et ne pas conditionner l'obtention d'un « pass sanitaire ».
Les parents qui le souhaitent peuvent à présent faire vacciner leurs enfants âgés de 5 à 11 ans dès ce mercredi 22 décembre 2021, a annoncé le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran. Plus tôt dans la semaine, la Haute Autorité de santé (HAS) s'était déclarée favorable à l'ouverture de la vaccination contre le Covid-19 des enfants de 5 à 11 ans (avis du 20 décembre 2021).
Pour rappel, la vaccination des enfants présentant une comorbidité ou vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée est ouverte depuis le 15 décembre 2021, après avis favorable de la HAS.

Pourquoi vacciner les enfants ?

Les enfants développent rarement une forme grave de Covid-19, mais il existe un risque. La Haute Autorité de santé souligne que « **lorsque c'est le cas, près de 80 % d'entre elles sont retrouvées chez des enfants sans comorbidités** ».
Ainsi, **avec l'arrivée du variant Omicron plus contagieux que le variant Delta, on peut s'attendre à une augmentation des cas de formes sévères chez ces enfants.**
La HAS constate que « **la classe d'âge des 6 à 11 ans est désormais celle, parmi les enfants scolarisés, qui enregistre le taux d'incidence le plus élevé** ».
Sur un plan épidémiologique, **la vaccination des enfants permettra de participer à la réduction de la circulation du virus dans la population générale.**

Avec quel vaccin ?

Le vaccin Comirnaty (des laboratoires Pfizer/BioNTech) sera utilisé pour les enfants, avec une dose réduite au tiers par rapport à une dose pour adulte. Selon la HAS, « dans sa formulation pédiatrique adaptée, le vaccin présente une très bonne efficacité contre les variants majoritaires circulant actuellement, et sa capacité à prévenir les formes sévères est excellente. »

1 ou 2 doses ?

Tout dépend si l'enfant a déjà été atteint par le SARS-CoV-2.
Comment le savoir ? En faisant un test rapide d'orientation diagnostique (TROD) sérologique qui, avec une légère piqûre au bout d'un doigt, permet de détecter une infection par le virus en quelques minutes.
Si l'enfant a **déjà été atteint du SARS-CoV-2** : il ne recevra qu'**une dose**.
Dans le cas contraire, il recevra **2 doses espacées de 21 jours**.

www.gouvernement.fr/covid-19-elargissement-de-la-vaccination-a-l-ensemble-des-enfants-de-5-a-11-ans

Site les 1000 premiers jours de l'enfant

« Devenir parent, c'est aussi se poser des questions »

Voilà le slogan de la campagne d'information gouvernementale sur les 1 000 premiers jours de l'enfant. Elle s'adresse en particulier aux futurs et jeunes parents. L'objectif est double : les sensibiliser à cette période essentielle pour le bon développement de l'enfant, et leur donner accès à des outils et des conseils, dont le site 1000-premiers-jours.fr et l'application mobile du même nom.
En savoir plus sur la campagne d'information et le site 1000-premiers-jours.fr
www.ameli.fr/tarn/assure/actualites/une-campagne-dinformation-sur-les-1-000-premiers-jours-de-lenfant

Résistance non violente des parents face à la violence d'un enfant tyrannique

Pour une multitude de raisons, il arrive qu'un certain nombre de parents soit amené à surprotéger leur enfant dès le plus jeune âge. Ils sont alors très vite dans l'incapacité de leur dire NON et anticipent toutes les frustrations. Ils ne supportent pas le stress de leur enfant. Ainsi, l'enfant ne peut pas se confronter à la réalité et n'apprend pas à réguler toutes les émotions, bonnes ou mauvaises. Il présente régulièrement des colères qui durent 20 à 30 minutes. Un rapport de force s'installe qui ne règle pas le problème, au contraire. La violence s'impose malgré l'affection très forte entre l'enfant et ses parents. Chacun perd le contrôle de la situation ! Puis, peu à peu, les parents ont peur de la réaction de leur enfant, finissent par tout accepter pour éviter la colère et deviennent totalement entravés dans leur prise de décision : toute leur vie est centrée sur l'enfant et ses colères potentielles.

Il existe plusieurs niveaux de maltraitances parentales par l'enfant :

› Maltraitance verbale : injures
› Maltraitance psychologique : menaces (de fugue, de se scarifier…)
› Abus financier, chantage affectif (achats en ligne en lien avec les jeux vidéo, « vol » de carte bleue)
› Harcèlement (demander 200 fois un cadeau jusqu'à ce que le parent cède)
› Violence physique : bousculade, coups

Le concept de résistance non violente est tiré de l'expérience des luttes sociopolitiques de Martin Luther King et de Gandhi. Une équipe de pédopsychiatres de Montpellier a mis en place un protocole qui vise à aider les parents en grande difficulté qui ne savent plus comment se comporter avec leur enfant ou leur adolescent. Vous pouvez découvrir cette technique dans les ouvrages du Dr Nathalie Franc. "Accompagner les parents d'enfants tyranniques, programme en 13 séances." Collection les Ateliers du praticien chez DUNOD, paru en 2020.

En voici quelques principes :

1/ Il faut, avant tout, sortir du secret car les crises ont le plus souvent lieu dans le cadre familial rapproché. Il faut en parler autour de soi et trouver une dizaine de personnes qui constituent un réseau de soutien en cas de crise violente. Dès que la crise démarre, il est impératif pour les parents de se « protéger » en demandant de l'aide : ami(e)s, voisin(e)s, pompiers. Le seul fait de passer un coup de téléphone peut désamorcer la crise.

2/ Il faut s'engager en tant que parent dans une charte écrite qui sera lue à l'enfant, à ne pas utiliser la violence physique et verbale, de rester calme et silencieux. « *Nous sommes en guerre contre la violence pas contre toi, nous t'aimons* ».

C'est le parent qui s'engage et non l'enfant. L'objectif en tant qu'adulte est de se protéger de sa propre violence. L'escalade verbale, la justification ne mène qu'à l'excès, à lancer des menaces de punition le plus souvent intenables, ce qui diminue d'autant l'autorité des parents. Lire tout haut la charte permet d'emblée de surmonter les émotions négatives, de commencer à gagner en confiance en soi.

3/ L'objectif est de laisser passer la crise et de revenir À FROID sur ce qui est inadmissible, chercher des solutions : Technique du SIT IN : après retour au calme, le parent retourne dans la chambre de l'enfant, ferme la porte et s'assoit par terre (ce qui désamorce la surenchère de violence physique), propose à l'enfant de réfléchir à la crise précédente, pose bien le désaccord avec la violence de celle-ci, cherche des solutions (réparation s'il a tout cassé, punition tenable) en restant calme et ferme.

Puis le parent garde le SILENCE le temps qu'il faut pour qu'un dialogue devienne possible. Il faut tenir longtemps, au moins 30 minutes, sans sortir, bien présent et attentif (sans regarder ses mails sur son portable !) en attendant qu'un éventuel dialogue s'installe.

Il faut retrouver progressivement la confiance et le respect de l'enfant en partageant avec lui une qualité de présence perdue à force d'être dans l'évitement des crises !

« *Quand on frappe l'eau de toutes ses forces, le bras se fatigue avant l'eau* » Gandhi

Le parent ne peut pas toujours contrôler son enfant et sa crise mais peut apprendre à se contrôler lui- même.

Dans le processus d'escalade verbale, la réaction trop « dure » aboutit à la violence, la réaction trop douce aboutit au mépris. Dans les deux cas les parents finissent par se soumettre. Revenir à froid sur la crise est un moyen de ne pas se soumettre à la violence de l'enfant.

4/ Il est demandé aux parents de s'occuper de SOI : retrouver du temps pour cela et sortir d'une position où les parents se sacrifient pour leur enfant.

Il existe une association d'aide à la parentalité basée à Toulouse où vous pouvez trouver une documentation sur le sujet : www.association-react.com

Frédérique Massat

Dispositif PsyEnfantAdo
Un adressage possible jusqu'à fin 2021

Destiné aux jeunes de **3 à 17 ans en souffrance psychique d'intensité légère à modérée, le dispositif PsyEnfantAdo permet depuis juin 2021 d'apporter un soutien psychologique d'urgence** et une réponse rapide à la situation générée par la crise sanitaire sur la santé mentale des enfants et adolescents.

Tout médecin, qu'il soit généraliste, pédiatre, médecin scolaire, psychiatre, pédopsychiatre, hospitalier ou exerçant au sein des services de PMI peut proposer, sur une ordonnance, **une prise en charge pouvant aller jusqu'à 10 séances (1 entretien d'évaluation et de 1 à 9 séances d'accompagnement psychologique de soutien).**

Il adresse l'enfant ou l'adolescent à un psychologue clinicien, conventionné avec l'Assurance Maladie.

Les séances sont intégralement financées par l'Assurance Maladie, sans avance de frais pour les familles.

Ce dispositif d'urgence aux enfants et adolescents perdure jusqu'à la fin de l'année 2021 (date indiquée sur l'ordonnance).

Les psychologues partenaires pourront, quant à eux, accompagner les patients jusqu'au 31 janvier 2022 dans le cadre de ce dispositif.

Les Délégués de l'Assurance Maladie restent à votre disposition pour toute question complémentaire.

Lors des assises de la santé mentale et de la psychiatrie le 28 septembre dernier, le Président de la République a annoncé, pour un accès facilité aux psychologues dès 2022, le remboursement d'un bilan et jusqu'à 7 séances d'accompagnement psychologique par an.
Cela s'adressera aux psychologues volontaires et conventionne.e.s

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté Égalité Fraternité

CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022

ZONE A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B : Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg

ZONE C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

SEPT. 2021	OCT. 2021	NOV. 2021	DÉC. 2021	JANV. 2022	FÉV. 2022	MARS 2022	AVRIL 2022	MAI 2022	JUIN 2022	JUIL. 2022	AOÛT 2022
M 1	V 1	**L 1**	M 1	**S 1**	M 1	M 1	V 1	**D 1**	M 1	V 1	L 1
J 2 RENTRÉE	S 2	M 2	J 2	**D 2**	M 2	J 3	S 2	L 2	J 2	S 2	M 2
V 3	**D 3**	M 3	V 3	L 3	J 3	V 4	**D 3**	M 3	V 3	**D 3**	M 3
S 4	L 4	J 4	S 4	M 4	V 4	S 5	L 4	M 4	S 4	L 4	J 4
D 5	M 5	V 5	**D 5**	M 5	S 5	**D 6**	M 5	J 5	**D 5**	M 5	V 5
L 6	M 6	S 6	L 6	J 6	**D 6**	L 7	M 6	V 6	**L 6**	M 6	S 6
M 7	J 7	**D 7**	M 7	V 7	L 7	M 8	J 7	S 7	M 7	J 7	**D 7**
M 8	V 8	L 8	M 8	S 8	M 8	M 9	V 8	**D 8**	M 8	V 8	**L 8**
J 9	S 9	M 9	J 9	**D 9**	M 9	J 10	S 9	L 9	J 9	S 9	M 9
V 10	**D 10**	M 10	V 10	L 10	J 10	V 11	**D 10**	M 10	V 10	**D 10**	M 10
S 11	L 11	**J 11**	S 11	M 11	V 11	S 12	L 11	M 11	S 11	L 11	J 11
D 12	M 12	V 12	**D 12**	M 12	S 12	**D 13**	M 12	J 12	**D 12**	M 12	V 12
L 13	M 13	S 13	L 13	J 13	**D 13**	L 14	M 13	V 13	L 13	M 13	S 13
M 14	J 14	**D 14**	M 14	V 14	L 14	M 15	J 14	S 14	M 14	**J 14**	**D 14**
M 15	V 15	L 15	M 15	S 15	M 15	M 16	V 15	**D 15**	M 15	V 15	**L 15**
J 16	S 16	M 16	J 16	**D 16**	M 16	J 17	S 16	L 16	J 16	S 16	M 16
V 17	**D 17**	M 17	V 17	L 17	J 17	V 18	**D 17**	M 17	V 17	**D 17**	M 17
S 18	L 18	J 18	S 18	M 18	V 18	S 19	**L 18**	M 18	S 18	L 18	J 18
D 19	M 19	V 19	**D 19**	M 19	S 19	**D 20**	M 19	J 19	**D 19**	M 19	V 19
L 20	M 20	S 20	L 20	J 20	**D 20**	L 21	M 20	V 20	L 20	M 20	S 20
M 21	J 21	**D 21**	M 21	V 21	L 21	M 22	J 21	S 21	M 21	J 21	**D 21**
M 22	V 22	L 22	M 22	S 22	M 22	M 23	V 22	**D 22**	M 22	V 22	L 22
J 23	S 23	M 23	J 23	**D 23**	M 23	J 24	S 23	L 23	J 23	S 23	M 23
V 24	**D 24**	M 24	V 24	L 24	J 24	V 25	**D 24**	M 24	V 24	**D 24**	M 24
S 25	L 25	J 25	**S 25**	M 25	V 25	S 26	L 25	**J 26**	S 25	L 25	J 25
D 26	M 26	V 26	**D 26**	M 26	S 26	**D 27**	M 26	V 27	**D 26**	M 26	V 26
L 27	M 27	S 27	L 27	J 27	**D 27**	L 28	M 27	S 28	L 27	M 27	S 27
M 28	J 28	**D 28**	M 28	V 28	L 28	M 29	J 28	**D 29**	M 28	J 28	**D 28**
M 29	V 29	L 29	M 29	S 29	M 30	J 31	V 29	L 30	M 29	V 29	L 29
J 30	S 30	M 30	J 30	**D 30**			S 30	M 31	J 30	S 30	M 30
	D 31		V 31	L 31						**D 31**	M 31

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Juillet 2021

CULTURE

Des nouvelles de la Scène Nationale d'Albi à Salvagnac

Après le déplacement en groupe à Albi début janvier pour admirer une belle démonstration de danse, la saison d'Au fil du Tarn se termine au mois de mars avec 2 événements.

›› Le mercredi 9 mars à la Salle omnisports, mercredi 9 mars, 20h30, « *sur scène, un piano à queue et un piano droit. Manu Galure et Lorenzo Naccarato se font face. On les voit trafiquer dans les cordes, désosser les instruments, cogner, scotcher, et chaque chanson surprend par des sonorités nouvelles et des bruits étranges. Si écouter des pianos préparés est une expérience surprenante, observer des musiciens traiter leurs instruments comme un atelier de bricolage est un moment réjouissant. Voilà 10 ans que Manu Galure chante. On l'a vu seul en scène ou avec des musiciens, on l'a vu utiliser des instruments étranges, on l'a vu jouer du piano beaucoup, on l'a vu en première partie des concerts de Jacques Higelin, de Thomas Fersen ou d'Anne Sylvestre. On le retrouve ici toujours aussi électrique, toujours aussi fou, qui joue du pied, du coude, et qui grimpe sur les pianos, mais installe, avec délicatesse, entre deux instants de fracas, une douceur et une tendresse qu'on ne lui soupçonne pas.* »

›› Le jeudi 24 mars, 20h30, à l'ECRIN, Thomas Pouget de la compagnie La Joie Errante nous racontera l'histoire d'un enfant qui s'apprête à entrer dans l'adolescence. « *Alors que l'on ne choisit pas le monde auquel on appartient, comment intégrer la société, y construire des relations ? Comment devenir quelqu'un ? À travers le parcours de Lucas, que l'on suivra de la fin de l'école primaire jusqu'à l'entrée au collège, ce spectacle questionne l'itinéraire contemporain d'un être forcé de grandir dans un monde à l'équilibre incertain.* »

Auparavant, ce même 24 mars les plus grands des enfants de l'école Canta Grelh auront pu bénéficier d'une représentation scolaire avec Thomas Pouget à l'ECRIN. L'occasion pour eux, outre le plaisir du spectacle, de toucher du doigt la réalité de la création théâtrale.

Venez nombreux, le théâtre, la chanson ne sont pas réservés à une élite intellectuelle, ils vous parlent de vous, de la vie de tous les jours. C'est du spectacle vivant pour les vivants !

Régine Added

Exposition photos

Le VERNISSAGE de l'exposition « Portraits d'habitants » aura lieu
le 6 février 2022 à 11h, en présence de la photographe Clémence DUBOIS.
L'exposition est organisée par le Café du Bord du Monde.
Les photos seront installées en extérieur sur les Allées Jean Jaurès de mi janvier à la fin du mois de février.
Elles seront vendues au profit du CCAS.
Ouvert à tous-tes les salvagnacois.es et au-delà !

L'équipe du Café du Bord du Monde

Et la bibliothèque alors… ?

« Bon gré, mal gré » avec force ajustements et soutiens, notre bibliothèque a résisté à la tourmente et maintenu ses permanences à raison de 5 heures par semaine -les mercredis et dimanches matins de 10h à 12h30 !
Et nous voilà en décembre !

Tout d'abord un bilan d'activités sur ce trimestre écoulé :

› fin septembre : accueil d'une jeune autrice tarnaise, en étrennant l'espace superbement rénové de l'ancien presbytère, le bien nommé ÉCRIN ! Le public attentif a salué le talent de Gabrielle MASSAT et de nombreuses dédicaces ont clôturé ce beau moment d'échanges.*

› Les brunch-lectures des 2èmes dimanches mensuels n'ont pas démérité, quant à la fréquentation et la découverte d'auteurs et de titres !

› Les achats d'une quarantaine de livres se sont poursuivis et voici quelques titres de nos nouvelles acquisitions (la totalité est affichée à côté des nouveautés) : Nicolas Lebel « *Le Gibier* », René Maran « *Batouala* », Mbougar Sarr Mohamed « *La Plus secrète mémoire des hommes* », Christine Angot « *Le Voyage dans l'Est* », Zep « *Titeuf la grande aventure* »…

› Et une première, l'informatique pouvant être utile ,voici une liste des titres les plus lus par les lectrices et lecteurs en 2021, souvent des ouvrages recommandés lors des rencontres mensuelles du dimanche matin.
- Côté adulte :« *Héritage* » de Miguel BONNEFOY, « *Nickels Boys* » de Colson WHITEHEAD, « *L'Amitié est un cadeau à se faire* » de William BOYLE, « *la Vallée* » de Bernard MINIER, « *La Vie mensongère des adultes* » de Elena FERRANTE…..
- côté enfant : « *La Tribu des Bonapéti* » et « *Kramik la canaille* » (Petit-Poilu 5 et 7) de Bailly-Fraipont, « *Naphtaline nous dit Toutou* » (Ariol 16) de GUIBERT,« *Blaise et le château d'Anne Hiversère* » de Claude PONTI…

Dès 2022 une première animation :

› La 6e édition des Nuits de la Lecture, organisée pour la première fois par le Centre National du Livre (CNL) sur proposition du ministère de la Culture, se tiendra du 20 au 23 janvier 2022 partout en France, avec un temps fort **le samedi 22 janvier 2022**, en souhaitant particulièrement mettre à l'honneur **la lecture à voix haute** autour du thème de l'Amour, selon l'injonction de Victor Hugo « Aimons toujours, aimons encore ! »

› Nous organiserons le **samedi 22 janvier à 20h30**, notre « Nuit de la Lecture », à Salvagnac, avec des lectures à voix haute, de morceaux choisis selon les propositions des participant-es.

Bien de belles choses nous attendent encore en 2022 à la bibliothèque : un grand merci aux adhérent-es qui sont resté-es fidèles.

Bonne santé, bonne fin d'année à toutes et à tous et rendez-vous très vite sur les allées Jean-Jaurès.

L'équipe des bénévoles.

Les mémères crieurs et crieuse publics

Une annonce, un poème, une déclaration d'amour, une demande de service … N'hésitez pas, nous serons là pour déclamer vos mots !
Les mémères reprennent du service tous les 1er mercredi du mois à 18H30. On attend vos petits mots dans la boîte aux lettres logée dans la cabine téléphonique de Salvagnac.

Valérie Tarrière

Le monument aux morts de Salvagnac
œuvre de Joseph Gabriel Sentis

Dès l'armistice de la guerre de 1914-1918, les communes de France souhaitent honorer les combattants morts au Champ d'honneur. En 1919, le gouvernement de Georges Clemenceau promulgue la loi du 25 octobre sur la commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre. Le texte incite à la construction de monuments par l'octroi d'une subvention d'État (subvention qui sera supprimée en 1925).
Avant de poursuivre, il convient de se pencher sur l'état d'esprit des français de l'époque traumatisés par le désastre de Sedan du 1er septembre 1870, la perte de l'Alsace Lorraine et le fardeau des indemnités de guerre (10 milliards de francs soit 5 fois le budget annuel de 1872)[1]. Entre 1870 et 1914, les français sont « revanchards ». Pour eux l'année 1918 est d'abord l'année de la victoire sur les prussiens. Ceci explique que les monuments soient érigés bien souvent sur des places de la Victoire. C'est le cas à Salvagnac.
La communauté salvagnacoise est meurtrie : 54 morts pour la France, de nombreux orphelins et veuves de guerre. Un traumatisme incommensurable, qui va inciter les familles à répondre à la souscription lancée pour l'édification d'un monument. Un monument pour ne jamais oublier.
En 1919, la municipalité conduite par le maire Honoré Taillefer initie le projet. La prospection d'entrepreneurs ou d'artistes et le bouclage du budget prendront 4 ans. Le monument sera inauguré le 11 novembre 1923.
Le coût sera de 15 000 francs (à comparer au budget communal de 1923 soit 45 000 francs). La souscription s'élèvera à 10 000 francs, ce qui est considérable. La Commune et l'État prendront en charge le complément de 5000 francs.
La statue est en régule ou « bronze du pauvre ». Ce matériau sera qualifié de simili bronze dans la délibération du 5 août 1923 accordant les travaux à M. SENTIS, sculpteur à Villemur[2]. Le régule est un alliage assez mou de plomb ou d'étain et d'antimoine. Ce qui explique la fragilité du monument de Salvagnac après un siècle d'existence. L'usure naturelle nécessitera de menus travaux. Des colmatages au mortier, et peut être au plâtre, maintiendront l'aspect de la structure.
La sculpture représente un poilu en posture martiale, écrasant l'aigle prussien avec son fusil Lebel[3], c'est une réplique parfaite de l'œuvre originale en bronze visible à Villemur. Un autre exemplaire en fonte se trouve à Montech (Tarn et Garonne). Des copies moins fidèles sont visibles au Born et à Mirepoix sur Tarn. Trois autres monuments à Cornebarieu, Villebrumier et Varennes ont disparu.
Dans la délibération du 5 août 1923, le conseil municipal décide de compléter l'aménagement par la construction d'une grille en fer forgé[4] reposant sur un support circulaire en granit du Sidobre. Louis Lauzeral, mécanicien à Salvagnac confectionnera la grille et M. Cabrol, tailleur de pierre à Lacrouzette fournira le support. La réception définitive des travaux aura lieu le 31 août 1924.

Bernard Boulze

Statue originale à Villemur

Réplique à Salvagnac

Sources : Délibérations du conseil municipal de Salvagnac
Université de Lille : https://monumentsmorts-univ.lille.fr
Association : Les Amis du Villemur historique

(1) Dans les années 1960, nos grands-parents tenaient de leurs propres parents le fait qu'en 1870 des tombereaux de pièces d'or avaient été acheminés en Prusse. Il est plus probable que le transport eut lieu par train.
(2) Joseph Gabriel Sentis : sculpteur de renom né à Varennes, est connu sous son nom d'artiste, Joseph Gabriel Sentis de Villemur. Il est issu de la prestigieuse École du Louvre. Son œuvre majeure, le buste de l'égyptologue Auguste Mariette est au musée du Louvre. Les traits du poilu seraient ceux de Marius Esquié dit « Lou Saban », ancien combattant et ami du sculpteur. La signature de l'artiste est apposée au bas de la statue côté droit.
(3) Le fusil Lebel : apparaît après la guerre de 1870 par la volonté du général Boulanger. A l'époque Il est considéré pendant quelques années comme le meilleur fusil du monde. Il sera en service pendant les conflits de la première guerre mondiale, de 1939-1940 et équipera les supplétifs en Algérie (1954-1962). L'armée allemande l'utilisera sur le Mur de l'Atlantique (1942-1944).
(4) Les dimensions de la grille sont de 6m50 de diamètre et 1 m de hauteur. Le support en granit de même diamètre a une hauteur de 20 cm et une largeur de 20 cm).

VIE ASSOCIATIVE

Création d'un laboratoire photo

Un labo photo argentique ??? à Salvagnac ???
Mais à quoi ça sert ??
L'argentique ? Cela existe encore ??
C'est le numérique maintenant...C'est tellement plus simple...

Mais non, mais non !!!
La photo argentique existe toujours et même qu'elle fait son retour en grande force
La photo argentique, son développement et son tirage, c'est le côté « Artistique » de la photo...
Et puis, ce n'est pas compliqué, trois bains... et hop !!!

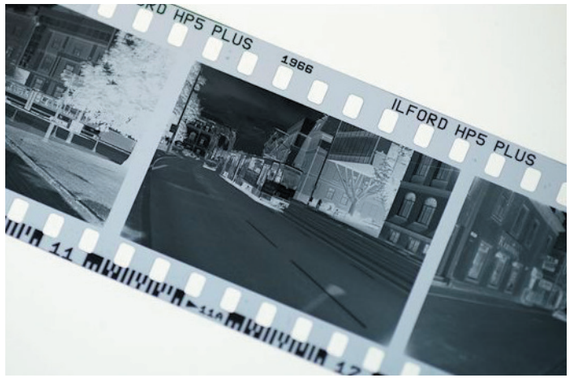

Et puis, il y a tellement de déclinaisons possibles, de techniques différentes à découvrir...
Le cyanotype, le lith, les colorations, les virages et les solarisations...
Et même la réalisation de photos avec du jus d'épinards...
Si, si...
Et pour les inconditionnels du numérique, il y a quantité de ponts entre argentique et numérique.

Nous pourrions vous proposer :
› Des initiations
› Des accompagnements
› Des découvertes de chemins parallèles à l'argentique.
› Des stages avec des professionnels
› Des expositions...

La photo argentique, c'est de l'émotion,
La photo argentique, c'est de la création,
La photo argentique, c'est l'imagination

Alors si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à me contacter, tout est à créer...
Tel : 06 87 02 05 14 - patrick.dubosq@gmail.com

Patrick Dubosq

Cours de danse

L'Association Karavane organise des cours de Danse salle Caraven Cachin à Salvagnac. Les cours ont lieu le Mercredi de 17h à 18h pour les enfants et le Vendredi de 10h à 11h30 pour les adultes (possibilité d'ouvrir un cours en soirée si assez de demandes).

Il est encore possible de rejoindre les cours à la rentrée de Janvier!
Tarif pour le semestre(de Janvier à Juin) :
Danse Modern Jazz Adultes 160€
Danse Classique Enfant 130€

Renseignements et inscription au : 07.60.58.86.98

Programmation du Galetas pour les prochains mois

15 janvier 2022

La Fanfare de Guitares

La fanfare de guitares, c'est une goguette, une danseuse, un pied de nez, une envie pressante, un Luna Park à monter soi-même. C'est le terrain de jeux sans enjeux de femmes et d'hommes qui font de la musique comme on ferait du jardinage. Ou des crêpes. Quinze manches et un tambour qui font la nique à leur grisaille et qui s'offrent le luxe d'un vrai travail en commun, exigeant et désinvolte. Ces amateurs au sens noble du terme sont devenus, à l'épreuve du feu, des vedettes inter-cantonnales à qui le succès ne risque pas de monter à la tête.

26 février 2022

Ginger Spanking

C'est avec le personnage de Ginger, diva barrée aux envolées sulfureuses, que les frères Spank revisitent le blues, la country et le surf-rock à la sauce amplifiée. Au fil des scènes et des festivals, le groupe propulse le public dans la bande son d'un B.Movie tourné entre 1950 et 1980 avec Betty Page dans une Cadillac rose, poursuivie par le fantôme du King à la sortie de Vegas.

26 mars 2022

Boucan

Duo atypique contrebasse et guitares bidon/banjo joue un mélange de chanson folk et de rock aérien avec un groove singulier et une énergie punk. Une musique libre sans limite. Des textes surréalistes, des chants chamaniques posés sur une musique ouverte sur le monde, certains y entendront le rock étrange de Captain Beefheart, la finesse d'un Gainsbourg des 50's ou bien des sonorités d'une tribu amazonienne pas encore découverte.

16 avril 2022

David Lafore

"Imaginez un fils spirituel de Desproges, avec une allure de Buster Keaton, un clown triste et imprévisible, capable de faire hurler de rire une salle comme de la retourner avec sa poésie très particulière (...) Une écriture de plus en plus maîtrisée, avec un sens de la noirceur, de la dinguerie, du groove qui lui accordent un statut définitivement à part !»

Les rendez-vous pour les concerts sont à 21h, il est prudent de réserver (06 79 68 12 15). Pour les plus réactifs il est aussi possible de réserver pour le repas maison qui est proposé à19h30 avant le concert.

Tarif : Concert 10€, 7€ réduit, gratuit enfant -12ans
Repas : 7,50€, 5€ enfant - 12ans

Agenda des manifestations

Une newsletter viendra compléter ces dates ...

JANVIER

Mardi 11
Spectacle de danse NASS LES GENS
20h30 - Scène national d'Albi
Déplacement en bus à Albi
Partenariat mairie SNA

Samedi 15
Concert LA FANFARE DE GUITARES
21h à l'ECRIN
Proposé par le Galetas Places en Fête

Samedi 22
Nuit de la lecture
20h30 à la salle du château
Proposé par la bibliothèque

Vendredi 28
Spectacle « les 11 travaux d'heraclès »
Sortie de résidence DUO DE CLOWN ADULTES
18 h
Mathieu BARBANCES chansons et contrebasse
20h30 à l'ECRIN
Proposé par Karavane

FÉVRIER

Dimanche 6 février
Vernissage de l'exposition « Portraits d'habitants »
11h - allées Jean Jaurès

Vendredi 12
Concert « LE FLEGMATIC »
10h30 au Café Au Bord du Monde

Samedi 26
Concert GINGER SPANKING
21h à l'ECRIN
Proposé par le Galetas Places en Fête

MARS

Mercredi 9
Chansons VERTUMNE GALURE
20h30 - salle Omnisports
Partenariat mairie SNA

Dimanche 20
LOTO du FOOT
14h30 - salle omnisports

Jeudi 24
Théâtre « PASSAGE(S) »
20h30 à l'ECRIN
Partenariat mairie SNA

Samedi 26
Concert BOUCAN
21h à l'ECRIN
Proposé par le Galetas Places en Fête

AVRIL

Samedi 2
Duo burlesque musical : MARY GLAWDYS et MAX PAUL EXPERIENCE
20h30 à l'ECRIN
Proposé par Karavane

Samedi 9
Repas à thème (thème à définir)
19h30 - salle des fêtes de Montgaillard
Organisé par le Rives du Tescou Football Club

Samedi 16
Concert DAVID LAFORE
21h à l'ECRIN
Proposé par le Galetas Places en Fête

Sans oublier les rendez-vous réguliers :
› le 2e dimanche du mois à 10h30 Brunch lecture au château
› les 2es et 4es samedi à 21h concours de tarot salle Caraven Cachin
› le dimanche soir à 21h concours de belote salle Caraven Cachin jusqu'au 27 mars

Pour accéder aux actualités de la commune, n'hésitez pas à consulter le site de la mairie salvagnac.fr rubrique l'agenda

ÉTAT-CIVIL

ILS ONT VU LE JOUR

› Milo, Frédéric, Pascal KOVACS le 12 septembre 2021 à Lavaur

› Zéphyr, Saadi COSTON MESPLIE le 23 octobre 2021 à Lavaur

› Ahmed BESTAOUI le 16 novembre 2021 à Toulouse

› William, J. ST PIERRE le 16 décembre 2021 à Lavaur

ILS NOUS ONT QUITTÉS

› Georgette, Jeanine, Lucie CARRIERE veuve LECLAIR le 30 septembre 2021 à Salvagnac,

› Nicole, Mélina, Gilberte LAFFINEUSE veuve ROBERT le 28 septembre 2021 à Gaillac,

› Raymond BOR le 12 octobre 2021 à Montauban,

› Raymonde SOUM veuve MINGUY le 22 Novembre 2021 à Salvagnac,

› Raymonde BREUILH veuve NOUREDDINE le 27 novembre 2021 à Salvagnac,

› Georges LOBJOIS le 13 décembre 2021 à Salvagnac,

› Joseph, Camille, Yves ANGLÈS le 10 décembre 2021 à Albi,

› Pierre, André, Jean VIDAL le 17 décembre 2021 à Perpignan,

› Patrick, Jean ROUX le 23 décembre 2021 à Albi,

› Gustave, Henri CAVIALE le 3 janvier 2022 à Salvagnac

PERMANENCES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél : 05 63 33 50 18 / Fax : 05 63 33 57 73
mairie.salvagnac@wanadoo.fr - **www.salvagnac.fr**
Possibilité de laisser un message sur le répondeur téléphonique du Secrétariat
Ou en cas d'urgences contactez le **06 47 47 83 07**

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Mardi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Mercredi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Jeudi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Vendredi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Samedi	9h00 – 12h30 Uniquement le 1er samedi du mois Permanence du CCAS le 1er samedi du mois	

LES PERMANENCES DES ADJOINTS

1er samedi du mois : Présence d'un élu.
Liste nominative consultable sur le site internet.

OBJETS TROUVÉS

Nous avons recueilli en mairie des objets trouvés récemment. Si vous souhaitez les récupérer, merci de vous présenter au secrétariat en nous décrivant l'objet, nous vous le remettrons contre signature. Faute de quoi, au bout d'un an et un jour, l'objet sera considéré comme n'appartenant à personne.

ECOLE SALVAGNAC

Tél : 05.63.33.51.69

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Service urbanisme : Bureau à Castelnau de Montmiral le mardi et le jeudi de 10h à 12h

Service eau et assainissement : 05 63 83 09 29

Service ordures ménagères : 0800 007 236

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

mercredi : 14h00 -18h00
vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00
samedi : 9h00 - 12h00

HORAIRES DE LA POSTE

05 63 33 51 61

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	10h00 - 12h30	Fermé
Mardi	10h00 - 12h30	Fermé
Mercredi	10h00 - 12h30	Fermé
Jeudi	10h00 - 12h30	Fermé
Vendredi	10h00 - 12h30	Fermé
Samedi	10h00 - 11h15	Fermé

Levée du courrier
› En semaine à 12h00 › Le samedi à 10h30
Une boîte aux lettres est à votre disposition Place de la Mairie, au début des Allées Jean Jaurès.

CABINET MÉDICAL

Sur rendez-vous (secrétariat le matin au 05 63 33 52 50)

LUNDI	9h à 12h	Dr Estelle PICARD
	14h à 16h30	Dr Jacques SIRUGUE
	16h30 à 19h	Dr Estelle PICARD
MARDI	9h à 12h	Dr Estelle PICARD
	16h30 à 19h	Dr Estelle PICARD
MERCREDI	9h à 12h	Dr Jacques SIRUGUE
	16h30 à 19h	Dr Jacques SIRUGUE
JEUDI	9h à 12h	Dr Jacques SIRUGUE
	16h30 à 19h	Dr Jacques SIRUGUE
VENDREDI	9h à 12h	Dr Estelle PICARD
	14h à 16h30	Dr Jacques SIRUGUE
	16h30 à 19h	Dr Estelle PICARD
SAMEDI	9h à 12h	Dr PICARD ou Dr SIRUGUE

En dehors de ces horaires, pour joindre un médecin de garde : COMPOSER LE 3966
POUR UNE URGENCE VITALE : COMPOSER LE 15

CABINET DENTAIRE

Tél : 05 63 55 48 18
Docteur Nicolas CORMENIER, Chirurgien-dentiste
3 avenue Caravin Cachin, Salvagnac
Lundi, mardi et vendredi 9h – 12h30 / 14h - 18h30
Jeudi 9h – 12h30 / 14h - 17h30

LE CABINET INFIRMIER

16 Grand Rue - 81630 SALVAGNAC
Tel: 05 63 40 55 33 - infirmieres.salva@wanadoo.fr
Lundi au jeudi: 8h15-13h15 - Vendredi: 8h15-12h15

CENTRE DE SECOURS DE SALVAGNAC

Tél : 05 63 40 57 23

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Martiel Vella et Damien Trézéguet
Avenue Caraven Cachin, 81630 Salvagnac
Tél : 05 63 40 50 21

AIDES À DOMICILE

Responsable ASAD Mme Claire Trenti
Salle Caraven Cachin le lundi de 8hà10h, le mercredi de 9hà 11h et de 14h à15h le vendredi de 14hà 16h
Tél : 05 63 57 32 58 ou 06 37 48 26 67
asad.salvagnac@orange.fr

M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.
Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

RESTOS DU CŒUR

Ouverture le samedi de 10h à 12h

PAROISSE SAINT VINCENT DE PAUL

Père Philippe BASQUIN
Contact secrétariat paroissial : Tél : 05 63 41 83 62

HORAIRES CRÉDIT AGRICOLE

Horaires : mercredi 09:30 - 12:00
Tél : 05 63 34 08 21
Place de la Mairie, 81630 Salvagnac

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Tél : 05 63 40 59 02
Mercredi.....10h00 - 12h00 et 14h30 - 16h30
Vendredi.....16h30 - 18h30
Samedi et dimanche.....10h00 - 12h00
Vacances scolaires : mercredi et dimanche matin

MARCHÉS

Mercredi matin..... Marché traditionnel, mercière
Friperie le 2e mercredi du mois
Mercredi 17h - 19h..... Marché de produits locaux
Vendredi matin..... Boucher, mercière 1 fois par mois

OFFICE DU TOURISME

Fermé
Point documentation touristique au café Au bord du Monde

CORRESPONDANTS DE LA DÉPÊCHE

M. Bartes - 06 08 53 23 08

CORRESPONDANT DU TARN LIBRE

Yves Raymond - 06 83 56 08 85 - fynn.raymond@orange.fr

ENEDIS

Ouverture compteur (demenagement) Tél : 05.67.80.90.93
DEPANNAGE : 09.72.67.50.81

LIGNE 721 - ALBI > MONTAUBAN valable jusqu'au 31 août 2021

ALBI » MONTAUBAN

JOURS SEMAINE		Lundi à Vendredi									V	Samedi			Dimanche et férié sauf 1/05	
PÉRIODES SCOLAIRES		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
VACANCES DE NOËL		•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•
VACANCES TOUSSAINT - FÉVRIER - PÂQUES		•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•
PÉRIODE ÉTÉ		•	•	•				•	•		•	•		•	•	•
MONTAUBAN	Gare SNCF	06:05	06:55	08:00	12:15	13:15	14:25	17:30	18:30	21:05	23:00	09:00	12:15	18:30	12:15	18:30
ST NAUPHARY	Mairie	06:20	07:10	08:15	12:30	13:30	14:40	17:45	18:45	21:20	23:15	09:15	12:30	18:45	12:30	18:45
BEAUVAIS SUR TESCOU	D999/D37	06:30	07:20	08:25	12:40	13:40	14:50	17:55	18:55	21:30	23:25	09:25	12:40	18:55	12:40	18:55
MONTGAILLARD	Covoiturage	06:32	07:22	08:27	12:42	13:42	14:52	17:57	18:57	21:32	23:27	09:27	12:42	18:57	12:42	18:57
SALVAGNAC	St Pierre	06:38	07:28	08:33	12:48	13:48	14:58	18:03	19:03	21:38	23:33	09:33	12:48	19:03	12:48	19:03
GAILLAC	Gare Routière	06:50	07:40	08:45	13:00	14:00	15:10	18:15	19:15	21:50	23:45	09:45	13:00	19:15	13:00	19:15
	Lycée Victor Hugo	06:52	07:42		13:02	14:02				21:52	23:47	09:47	13:02	19:17	13:02	19:17
	Collège Camus -Pichery	06:53	07:43		13:03	14:03				21:53	23:48	09:48	13:03	19:18	13:03	19:18
	Rond point	06:54	07:44		13:04	14:04				21:54	23:49	09:49	13:04	19:19	13:04	19:19
	Les sept fontaines	06:55	07:45		13:05	14:05				21:55	23:50	09:50	13:05	19:20	13:05	19:20
	Crouzetterie	06:56	07:46		13:06	14:06				21:56	23:51	09:51	13:06	19:21	13:06	19:21
RIVIERES	Les vignes du bois	06:57	07:47		13:07	14:07				21:57	23:52	09:52	13:07	19:22	13:07	19:22
	Centre	06:58	07:48		13:08	14:08				21:58	23:53	09:53	13:08	19:23	13:08	19:23
	Les Favarels	06:59	07:49		13:09	14:09				21:59	23:54	09:54	13:09	19:24	13:09	19:24
	Lacourtade	07:00	07:50		13:10	14:10				22:00	23:55	09:55	13:10	19:25	13:10	19:25
LABASTIDE DE LEVIS	Begout	07:01	07:51		13:11	14:11				22:01	23:56	09:56	13:11	19:26	13:11	19:26
	Durestat	07:02	07:52		13:12	14:12				22:02	23:57	09:57	13:12	19:27	13:12	19:27
MARSSAC	Route de Toulouse	07:03	07:53		13:13	14:13				22:03	23:58	09:58	13:13	19:28	13:13	19:28
	Rond point Lamartine	07:05	07:55		13:15	14:15				22:05	00:00	10:00	13:15	19:30	13:15	19:30
ALBI	Centre Universitaire	07:16	08:06		13:26	14:26				22:16	00:11	10:11	13:26	19:41	13:26	19:41
	Gare SNCF	07:17	08:07		13:27	14:27				22:17	00:12	10:12	13:27	19:42	13:27	19:42
	Hôpital	07:19	08:09		13:29	14:29				22:19	00:14	10:14	13:29	19:44	13:29	19:44
ALBI	Halte Routière	07:20	08:10		13:30	14:30				22:20	00:15	10:15	13:30	19:45	13:30	19:45

MONTAUBAN » ALBI

JOURS SEMAINE		Lundi à Vendredi								V	Samedi			Dimanche et férié sauf 1/05	
PÉRIODES SCOLAIRES		•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•
VACANCES DE NOËL		•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•
VACANCES TOUSSAINT - FÉVRIER - PÂQUES		•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•
PÉRIODE ÉTÉ		•	•	•			•	•		•	•		•	•	•
ALBI	Halte Routière	05:35		07:30	10:00		13:35			19:30	21:00	07:30	10:00	15:15	10:00	15:15
	Hôpital	05:37		07:32	10:02		13:37			19:32	21:02	07:32	10:02	15:17	10:02	15:17
	Gare SNCF	05:38		07:33	10:03		13:38			19:33	21:03	07:33	10:03	15:18	10:03	15:18
	Centre Universitaire	05:39		07:34	10:04		13:39			19:34	21:04	07:34	10:04	15:19	10:04	15:19
MARSSAC	Rond point Lamartine	05:49		07:44	10:14		13:49			19:44	21:14	07:44	10:14	15:29	10:14	15:29
	Rte de Toulouse	05:52		07:47	10:17		13:52			19:47	21:17	07:47	10:17	15:32	10:17	15:32
LABASTIDE DE LEVIS	Durestat	05:53		07:48	10:18		13:53			19:48	21:18	07:48	10:18	15:33	10:18	15:33
	Begout	05:54		07:49	10:19		13:54			19:49	21:19	07:49	10:19	15:34	10:19	15:34
RIVIERES	Lacourtade	05:55		07:50	10:20		13:55			19:50	21:20	07:50	10:20	15:35	10:20	15:35
	Les Favarels	05:57		07:52	10:22		13:57			19:52	21:22	07:52	10:22	15:37	10:22	15:37
	Centre	05:58		07:53	10:23		13:58			19:53	21:23	07:53	10:23	15:38	10:23	15:38
	Les vignes du bois	05:59		07:54	10:24		13:59			19:54	21:24	07:54	10:24	15:39	10:24	15:39
GAILLAC	Crouzetterie	06:00		07:55	10:25		14:00			19:55	21:25	07:55	10:25	15:40	10:25	15:40
	Les sept fontaines	06:01		07:56	10:26		14:01			19:56	21:26	07:56	10:26	15:41	10:26	15:41
	Rond point	06:02		07:57	10:27		14:02			19:57	21:27	07:57	10:27	15:42	10:27	15:42
	Collège Camus - Pichery	06:03		07:58	10:28		14:03			19:58	21:28	07:58	10:28	15:43	10:28	15:43
GAILLAC	Gare Routière	06:05	06:50	08:00	10:30	12:20	14:05	17:15	18:40	20:00	21:30	08:00	10:30	15:45	10:30	15:45
SALVAGNAC	St Pierre	06:17	07:02	08:12	10:42	12:32	14:17	17:27	18:52	20:12	21:42	08:12	10:42	15:57	10:42	15:57
BEAUVAIS SUR TESCOU	D999/D37	06:23	07:08	08:18	10:48	12:38	14:23	17:33	18:58	20:18	21:48	08:18	10:48	16:03	10:48	16:03
MONTGAILLARD	Covoiturage	06:25	07:10	08:20	10:50	12:40	14:25	17:35	19:00	20:20	21:50	08:20	10:50	16:05	10:50	16:05
ST NAUPHARY	Mairie	06:35	07:20	08:30	11:00	12:50	14:35	17:45	19:10	20:30	22:00	08:30	11:00	16:15	11:00	16:15
MONTAUBAN	Fobio		07:35													
	Gare SNCF	06:50	07:50	08:45	11:15	13:05	14:50	18:00	19:25	20:45	22:15	08:45	11:15	16:30	11:15	16:30

PHARMACIE

Christel CAMBON 05 63 33 50 07
Horaires : Lundi à Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-19h
Samedi : 9h-13h
Pharmacie de Garde : 3237

RECENSEMENT MILITAIRE (obligatoire)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général
Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81
Lieu et horaires des permanences :
Gaillac – lundi, mercredi et vendredi - 10, 12 rue Gaubil
Permanence à la mairie de Salvagnac le 3e mardi matin du mois

GENDARMERIE NATIONALE

Communauté de brigades de Rabastens
La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte
du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h ;
le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.
Tel : 05 63 33 68 15.
cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr
La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte
Mercredi de 14 h à 19 h, le samedi de 8 h à 12 h
et le dimanche de 9 h à 12 h.
Tel. 05 63 33 68 30.
La brigade de Salvagnac est ouverte
le mercredi, de 8h à 12h - Tel. 05 63 33 68 35

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05 63 49 48 47 pour organiser un rendez-vous individuel.

INFO TAXI

SARL TAXIS D'OC - Service de taxi à Salvagnac
Tél : 06 47 25 43 23

SARL Gaillacoise AAAT - Service de taxi-ambulance
Tél : 05 63 41 02 18

SERVICE TAD (TRANSPORT À LA DEMANDE)

Le transport des usagers s'effectue
le mercredi vers le marché de Salvagnac
le mercredi après midi vers Gaillac
le vendredi vers le marché de Gaillac
le samedi vers le marché de Rabastens
avec prise des usagers à leur domicile, en téléphonant préalablement au 0 805 60 81 00.
Tarifs : 2€ l'aller, 3€ l'aller/retour.
Carnets : 15€ / 10 voyages simples - 25€ / 10 voyages A/R

SIAEP RABASTENS

Tél : 05.63.33.71.68

MICRO-CRECHE « ENFANT PHARE »

34 Grand'rue –Montgaillard
Tél : 05.63.81.54.81 - enfantphare81@orange.fr